



Tout ce que je
VŒUX
en 2022

Souhait n°1
Le respect des droits des personnes à un accompagnement de qualité !

Souhait n°2
La reconnaissance salariale de TOUS professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux !

Souhait n°3
L'attractivité de nos secteurs pour leur assurer un avenir !

Nous comptons sur vos bonnes résolutions pour nous y aider.

Crise des métiers de l'humain

le Bulletin de l'URIOPSS

Revue des associations sanitaires et sociales de la Région Centre

Les priorités d'action sociale des conseils départementaux pour 2022 : interviews des Conseils départementaux du Cher, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher	05
Installation de la commission permanente de la CRSA : présentation des présidentes de commissions et avis sur les objectifs d'étudiants en santé	17
Bilan de la 1ère année du Programme ESMS numérique en région Centre-Val de Loire	18
Retours sur le webinar « Les nomenclatures des besoins et des prestations SERAFIN-PH : Présentation du kit pédagogique de formation et perspectives d'usages »	20
« Paroles d'acteur(s) - On agit, on en parle. On en parle, on agit » : retour sur sur la 5ème Conférence régionale de lutte contre la pauvreté	34
« Le tournant domiciliaire : des rapports au commencement de l'action », par M. Alexandre Hausknost	35
Habitats partagés, adaptés, inclusifs : quelle place pour les acteurs associatifs en région Centre-Val de Loire ?	40

À découvrir sur notre site internet
Rubrique Formation



URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss@uriopss-centre.fr

www.uriopss-centre.fr

L'URIOPSS Centre remercie ses partenaires



Chorum : l'expert 100% ESS (Economie Sociale et Solidaire)

GRUPE **vyv**

Né il y a 60 ans au sein de la Mutualité, Chorum accompagne ses clients et l'ensemble du monde associatif en les conseillant sur l'ensemble des questions liées à la protection sociale de leurs salariés au travers de solutions adaptées aux spécificités du secteur (prévoyance, santé, épargne retraite, prévention santé- qualité de vie au travail, protection juridique)

Gère par délégation de MUTEX l'ensemble des contrats collectifs de prévoyance.

Chorum est affilié au Groupe VYV (Harmonie Fonction Publique, Harmonie Mutuelle, MGEFI, MGEN, Mutuelle Mare-Gaillard, Mutuelle Nationale Territoriale, SMACL Assurances) qui est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

www.chorum.fr



UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

LE POUVOIR DU NOUS



ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN.

CHANGER LE MONDE ÇA COMMENCE PAR NOUS. EN AGISSANT CHACUN POUR TOUS.

GRUPE BNGE

www.credit-cooperatif.coop

Hello

ADERE

LA PLATEFORME DU RÉSEAU ADERE POUR LES SALARIÉS DE SES ADHÉRENTS

jusqu'à - 80 % sur + de 900 enseignes



Vous souhaitez offrir un pouvoir d'achat supplémentaire à vos salariés et développer l'attractivité de votre structure ?

Hello ADERE, le nouveau service de la Centrale de Référencement Associative U.N.ADERE, permet d'offrir à vos salariés les mêmes avantages que les grands CSE et de gérer facilement vos dotations cadeaux et événements URSSAF !

Contactez votre Déléguée Régionale

Claire Tixier ☎ 06 12 43 03 16 ✉ ctixier@adere.fr

unadere.fr



Rejoignez la banque des associations

Pour nous contacter :

- ☑ CRCA Centre Loire : Christophe Dezalis
christophe.dezalis@ca-centreloire.fr
02 38 60 20 19
- ☑ CRCA Val de France : Martial Quilichini
martial.quilichini@ca-valdefrance.fr
02 54 58 36 14
- ☑ CRCA Touraine Poitou : Guy Batisse
guy.batisse@ca-tourainepoitou.fr
02 47 39 82 04
- ☑ CRCA Centre Ouest : Mathieu Guyot
mathieu.guyot@ca-centreouest.fr
05 55 05 73 24

ADDITONNEZ LES FORCES MULTIPLIEZ LES CHANCES

Trouvez votre agence de proximité sur
www.bpvf.banquepopulaire.fr

Facebook, YouTube, Instagram icons

#LaBonneRencontre

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES

Le Conseil d'administration, l'équipe de l'Uriopss Centre et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour vous et vos proches en espérant que 2022 soit meilleure que l'année précédente, que vos projets associatifs se réalisent pour « aller vers » une société plus solidaire avec les personnes fragiles et vulnérables.

Bien que contrariés par la pandémie de la Covid 2, nous avons poursuivi, au cours de l'année écoulée, notre activité en nous adaptant. Nous avons tenu notre Assemblée générale le 13 avril 2021 en visioconférence au cours de laquelle les différents rapports ont été largement approuvés. Nous avons entendu des interventions de grande qualité telle que l'intervention de M. Dominique Sacher sur le rôle et l'importance de l'économie sociale et solidaire, de Mme Fatim Labib qui a évoqué les travaux du CESER sur la parité et l'égalité.

Patrick Doutreligne, Président de l'Uniopss a développé l'actualité en revenant sur le thème des associations et du réseau Uniopss-Uriopss face aux défis de la sortie de la crise sanitaire.

A l'issue de l'AG, M. Charles Gardou a exposé son point de vue sur les fondements, les enjeux et les perspectives de la société inclusive pour les personnes et les associations d'action sociale et de santé.

En fonction de l'évolution de la pandémie, nous avons tenu nos réunions de conseil d'administration et de bureau en présentiel ou en distanciel. Nos journées de rentrée se sont déroulées en présence de 420 participants et de nombreux représentants des autorités départementales ou régionales au cours desquelles nous avons présenté nos *Propositions Prioritaires*.

Nous avons également débattu de ces propositions qui constituent notre feuille de route avec les nouveaux élus des Conseils départementaux, du Conseil régional et de l'ARS que nous avons rencontré à l'automne 2021.

L'équipe de l'Uriopss a animé de nombreuses réunions et formations dans nos locaux ou dans les départements toujours très appréciées des adhérents et des partenaires.

Depuis près d'un an et demi, notre Uriopss avec le réseau Uniopss-Uriopss se mobilise avec les fédérations, les unions et les associations pour soutenir les revendications salariales et d'amélioration des conditions de travail des personnels du care. Le sens de notre engagement est bien de réunir les meilleures conditions pour assurer au mieux nos missions d'accueil et d'accompagnement des publics accueillis ou accompagnés par les associations.

De cette place, l'Uriopss Centre s'est fortement impliquée avec ses partenaires locaux dans l'organisation de la mobilisation unitaire qui a rassemblé 300 personnes à la préfecture régionale où une délégation a été reçue et a exposé les revendications communes.

La pandémie a montré l'implication et le professionnalisme des professionnels de santé, d'accueil ou d'accompagnement social et médicosocial mais aussi le manque de reconnaissance depuis des décennies pour ces personnels se traduisant par une faiblesse des rémunérations inacceptable.

Comment s'occuper des plus pauvres lorsqu'on est pauvre soi-même ? Comment être bienveillant

lorsqu'on est aussi peu considéré par les pouvoirs publics ? Comment s'occuper des personnes précaires ou en exclusion sociale lorsqu'on est soi-même en situation d'insécurité ?

Les décisions consécutives au Ségur de la santé ont avivé les inquiétudes et le mécontentement des salariés et renforcé la concurrence entre le secteur public, le secteur marchand et le secteur associatif de l'action sociale et médico-sociale. La région Centre s'est à nouveau mobilisée lors de la semaine de mobilisation fin janvier. Une conférence presse organisée par les unions et fédérations du secteur a été bien relayée dans les médias (reportage et interview par FR3, articles de la presse dans la République du Centre et la Nouvelle République ...), Des cartes ont été adressées par les associations, les familles et salariés aux parlementaires et autorités indiquant :

Tout ce que je VŒUX en 2022

- Le respect des droits des personnes à un accompagnement de qualité !
- La reconnaissance salariale de TOUS professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux ! L'attractivité de nos secteurs pour leur assurer un avenir

Cette nouvelle année s'ouvre sur la campagne pour les élections présidentielles qui se tiendront en avril 2022. Il est très regrettable que la situation des personnes les plus fragiles soit peu présente dans cette campagne alors qu'ils ont été parmi les plus touchés par cette épidémie.

Pour répondre à l'urgence sociale et écologique de notre pays et mettre ces sujets à l'agenda politique, le réseau UNIOPSS-URIOPSS promeut actuellement les 90 propositions du *Pacte du pouvoir de vivre*, une alliance de plus de 40 organisations dont l'Uniopss est l'un des membres fondateurs. Au niveau régional, l'URIOPSS a formulé ses *Propositions Prioritaires* : outre la demande d'une reconnaissance du travail social et des associations, ces *Propositions Prioritaires* soulignent la volonté de soutenir l'engagement des bénévoles associatifs, notamment dans la gouvernance, mais aussi les transitions écologiques et numériques du secteur de l'action sociale et de la santé.

Nous vous invitons à plusieurs temps d'échange en ce début d'année aux niveaux départemental et régional et vous proposons de réserver vos 13 et 14 mai 2022 pour participer au Congrès de l'UNIOPSS à Rennes, dont le nouveau report a été imposé par la poursuite de la crise sanitaire. Au plaisir de vous y retrouver.

Marcel Hartmann
Président de l'Uriopss Centre

ACTUALITES	03
Agenda	03
Le secteur en mouvement	03
Informations régionales	04
<p>Les priorités d'action sociale des conseils départementaux pour 2022 : interviews des Conseils départementaux du Cher, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher</p> <p>Installation de la commission permanente de la CRSA : présentation des présidentes de commissions et avis sur les objectifs d'étudiants en santé</p> <p>Bilan de la 1ère année du Programme ESMS numérique en région Centre-Val de Loire</p> <p>Retours sur le webinar « Les nomenclatures des besoins et des prestations SERAFIN-PH : Présentation du kit pédagogique de formation et perspectives d'usages » organisé par l'Uriopss Centre</p> <p>Partenariat CROS/URIOPSS 2021 sur la mise en place de séances gratuites d'activités sportives adaptées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux</p>	
Formation de l'URIOPSS	21
Droit social - Ressources humaines	33
<p>Le plan de développement des compétences dans un contexte de transformation de l'offre : retour sur la réunion du groupe « Responsables des Ressources Humaines » du 14/12/2021</p>	
Insertion - Lutte contre les exclusions	34
<p>« Paroles d'acteur(s) - On agit, on en parle. On en parle, on agit » : retour sur sur la 5ème Conférence régionale de lutte contre la pauvreté</p>	
Autonomie	35
<p>Le tournant domiciliaire : des rapports au commencement de l'action, par M. Alexandre Hausknost</p> <p>Habitats partagés, adaptés, inclusifs : quelle place pour les acteurs associatifs en région Centre-Val de Loire ?</p> <p>L'Uriopss Centre soutient, en partenariat avec la Fondation JM Bruneau, 3 projets visant à améliorer la qualité de vie des résidents d'EHPAD en région CVL</p>	

Les rendez-vous de l'URIOPSS

31 janvier après-midi : GLASS 37
2 février après-midi : groupe technique régional SI
3 février matin : GLASS 45
4 février matin : GLASS 28
1er mars : 1/2 journée régionale ALERTE
8 mars matin : commission régionale « personnes handicapées »
10 mars matin : commission régionale « SSIAD »
18 mars après-midi : commission EHPA
8 avril après-midi : groupe technique régional RRH
31 mai matin : GLASS 36

Les instances de l'URIOPSS

3 février après-midi : Bureau
3 mars matin : Conseil Inter Départemental
3 mars après-midi : Conseil d'administration

A noter

Le congrès de l'UNIOPSS se tiendra les 13 et 14 mai 2022

Le Secteur en Mouvement

ESAT PEP 18 - Vierzon

M. Nordine ESSALHI est le nouveau Directeur

Service Prévention spécialisée et service Aide et dialogue - ADSEA 28

M. Rimissi HADJI est le nouveau directeur

SHEMA - ADSEA 28

M. Nil RAHEM est le nouveau Directeur adjoint

MAS et SAMSAH - UGECAM 36

M. Bruno CHEZE est le nouveau Directeur

Fédération ADMR 37

Mme Patricia PIOUS est la nouvelle Présidente

SECTEUR HEBERGEMENT ET VIE SOCIALE et FOYER LA MARTINIÈRE de la Fondation ANAIS (37)

Mme Bénédicte BOUVET est la nouvelle directrice

ADSE 37

M. Mathieu PLOU est le nouveau Directeur Général Adjoint

Additions France à Blois

Mme Christelle INTHASANE est la nouvelle Directrice

IME Neuville aux Bois - Fondation Val de Loire

M. Sébastien POULAIN est le nouveau Directeur

EHPAD RAYMOND POULIN - Saint Jean de la Ruelle

M. Thomas de BOYSSON est le nouveau Directeur

Crise des métiers de l'humain : des actions de mobilisation en région

Une manifestation a été organisée le 10 décembre 2021 qui a mobilisé 300 personnes à Orléans. Une conférence de presse s'est tenue le 24 janvier 2022 à la MAS la Devinière de l'association des PEP du Loiret pour lancer une action de communication : « Tout ce que je vœux en 2022 ». Cette action a essaimé dans de nombreuses régions de France.

Une carte de vœux a été mise à disposition de toutes les associations sociales, médico-sociales et de santé, de leurs usagers et des familles. Ils ont été invités à adresser cette carte porteuse d'un message commun interfédéral aux pouvoirs publics.

En parallèle, l'URIOPSS a participé à une campagne nationale de communication sur les réseaux sociaux, orchestrée par l'UNIOPSS, sur la crise des métiers de l'humain.

Une pétition peut d'ailleurs être signée en ligne !

L'objectif est que les pouvoirs publics s'engagent rapidement en faveur de la reconnaissance de tous les professionnels du secteur et de l'attractivité des métiers, alors qu'en février doit se tenir la conférence sociale dédiée aux métiers non encore revalorisés par le Ségur de la santé. C'est l'accompagnement des usagers qui est en jeu.

LES PRIORITÉS D'ACTION SOCIALE DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX POUR 2022

L'URIOPSS a sollicité les six Présidents de Conseils départementaux de la région pour connaître leurs priorités d'action sociale pour l'année 2022. Nous remercions vivement les Départements du Cher, d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher d'avoir répondu à nos questions. Nous poursuivrons cette série d'entretien avec les autres départements dans nos prochains numéros.

Jacques Fleury, Président du Conseil départemental du Cher, répond à nos questions

« Être présent au quotidien et au plus près des habitants du Cher »

La mise en œuvre des politiques sociales – dont la nécessité a été accentuée par la crise sanitaire – est au cœur des compétences du Conseil départemental du Cher, qui leur consacre pas moins de 62 % de son budget.

Comment analysez-vous les grands enjeux de solidarité concernant le département du Cher ?

Le département du Cher est un territoire avec des problématiques sociales importantes, à l'image de nombreux départements ruraux. Sa population vieillit et nous devons concilier la nécessité de rénover nos EHPAD et la promotion de notre politique proactive du maintien à domicile, tout en tentant de développer des solutions alternatives à l'image de nos résidences dites domotisées en cours de déploiement sur tout le territoire du Cher. Nous sommes également confrontés à un nombre toujours important d'allocataires du RSA – même si nous constatons une certaine baisse depuis 2021-. Nous avons modernisé notre politique d'insertion en développant de nouveaux outils modernes et dynamiques – notre plateforme job18 qui met en relation les entreprises offrant des emplois et les allocataires du RSA en recherche d'emploi – et nous ne cessons de développer de nouvelles politiques pour faciliter les parcours d'insertion de celles et ceux qui en ont besoin. Je peux aussi évoquer notre situation en matière d'aide aux personnes handicapées qui est dans le Cher, une véritable préoccupation.

Il faut le dire, 62 % du budget de la collectivité départementale est consacré à la gestion de nos politiques sociales, cœur des compétences du Conseil départemental. Nous sommes donc chaque année un peu confrontés au vieillissement de la population, à une précarisation rampante dans nos villes et villages, et à un élargissement des populations que nous devons aider au quotidien.



Sans compter toutes les mesures que l'État impose aux collectivités départementales, comme la revalorisation des salaires des aides à domicile. Certes, c'est inévitable, il faut aider ces femmes et ces hommes qui font un métier compliqué, difficile, fatigant, éprouvant aux côtés de celles et ceux qui ont perdu leur autonomie, mais est-ce aux seuls départements de participer financièrement et sans compensation à l'euro près à ces revalorisations salariales ? Et la liste de ces défis pourrait s'allonger, avec la difficulté de recruter des assistantes familiales par exemple, des familles d'accueil aussi, et la difficulté de garantir à l'enfance en danger des conditions sereines d'épanouissement et d'enseignement. La tâche est lourde, compliquée mais le Conseil départemental du Cher ne baisse pas les bras et affronte tous ces défis avec ses moyens et l'envie d'offrir à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin, des conditions de vie meilleures.

Dans quelle mesure la crise sanitaire a-t-elle accentué les fragilités ? Quelles sont les populations les plus concernées ?

La crise sanitaire a été, non pas un révélateur des fragilités que nous connaissions, mais un amplificateur aux conséquences qui sont encore aujourd'hui méconnues et donc inquiétantes. Les publics touchés sont ceux d'hier dont nous avons déjà la responsabilité, les allocataires du RSA, les personnes âgées isolées chez elles, l'enfance en danger, les familles qui vivent dans la précarité et la peur du lendemain. Nous n'avons pas attendu la fin de la crise économique pour intervenir. Pendant ces deux an-

nées, nous avons été au plus près de ces habitants du Cher pour leur apporter de l'aide, du soutien, des solutions urgentes pour pallier les difficultés du quotidien. Plus de 10 millions d'euros ont été consacrés à la gestion de la crise Covid par le Département du Cher et l'aide aux personnes en difficulté, en souffrance en a mobilisé une grande partie. Nous allons bien évidemment poursuivre ce soutien sans faille avec nos moyens financiers pour répondre aux exigences sociales et sociétales quotidiennes.

Quelle est, pour faire face à cette crise, la stratégie du Conseil départemental ?

La stratégie est simple : être présent au quotidien au plus près des habitants du Cher. Nous assurons nos permanences dans nos Maisons départementales d'actions sociales dans lesquelles nos agents assurent notamment un accueil social inconditionnel pour les plus fragiles, nos travailleurs sociaux accentuent leurs déplacements sur le terrain, nos agents concernés par les politiques sociales démultiplient leurs efforts pour répondre à tous les dossiers et limiter le retard dans le traitement des réponses et des solutions d'urgence. Nous avons gagné en réactivité et parfois en souplesse sur les règlements trop éloignés des réalités. Il n'existe pas d'autre alternative que d'être présent au quotidien au plus proche des habitants.

À quels autres dossiers serez-vous les plus attentifs dans les mois à venir ?

La politique de l'insertion sera l'une des priorités de ce mandat. Nous avons les moyens et l'ambition de permettre à tous ceux qui le veulent et qui le peuvent de retrouver le chemin de l'emploi et nous allons et nous devons y arriver. La renationalisation du RSA n'est certainement pas une solution pour tous les départements. Certains font aujourd'hui l'expérience mais je ne suis pas certain que cette solution vaille pour tous les territoires. Nos équipes sont au quotidien au plus près des allocataires pour les accompagner dans leurs recherches d'emploi avec des outils modernes. Nous porterons aussi une attention toute particulière à l'accueil des enfants qui nous sont confiés en situation délicate. Nous ambitionnons la construction d'un nouveau lieu d'accueil qui leur offre un cadre de vie plus adapté à leur quotidien mais aussi la rénovation et la modernisation des bâtiments du CDEF Il nous faut les protéger et leur permettre de s'épanouir à l'image des autres enfants.

Parallèlement, le plan de rénovation des EHPAD fera l'objet d'un suivi particulièrement attentif. Certains ont déjà été reconstruits, d'autres sont en cours et nous allons prochainement inaugurer la première résidence domotisées du département du Cher, la première d'une série de 5 résidences qui mailleront le territoire.

Sur ces EHPAD, en lien avec l'ARS, nous allons mener une politique d'encouragement à se transformer en dispositif « hors les murs ». Ce dispositif, qui permettrait de

donner aide à domicile et soin en dehors des murs de l'établissement, pourrait apporter un soutien indispensable au maintien à domicile et apporter une réponse sur l'ensemble du territoire à la pénurie de médecine libérale.

Nous devons aussi assurer une bonne mise en place budgétaire de la revalorisation salariale des agents des services à domicile : la collectivité se doit être attentive à celles et ceux qui œuvrent dans ces métiers importants et cela nous demandera une vigilance financière pointilleuse. Nous lancerons plusieurs campagnes d'information et de mobilisation sur les métiers liés au grand âge ou à la dépendance et nous avons signé une convention en ce sens avec l'ARS . Ces professions riches humainement sont essentielles pour nos territoires ruraux et nous avons un rôle central à jouer pour les faire connaître. La politique de solidarité humaine ne permet pas *in fine*, une hiérarchisation des priorités. Nous devons être attentifs à toutes les situations et en permanence. Telle est la vocation des conseils départementaux.

Qu'attendez-vous des associations en matière d'adaptation des réponses aux besoins de la population ?

Les associations sont des partenaires indispensables à l'action de la collectivité départementale. Elles permettent de mettre en œuvre de façon quotidienne et sur le terrain au plus proche des habitants, les actions du Conseil départemental pour répondre aux besoins, questions et difficultés rencontrées ?. Sans les associations partenaires, les actions des collectivités pourraient être vaines et non suivies. Et aujourd'hui il est primordial de renforcer l'attractivité des métiers du social qui ont été en première ligne ces deux dernières années dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du Covid19. Cette attractivité passe avant tout par une meilleure connaissance de ces métiers par le grand public, des carrières possibles, des débouchés et de leur côté fondamentalement humain et altruiste.

Bien entendu, cela passe aussi par une revalorisation des salaires de ces métiers, mais une revalorisation qui doit être partagée par tous les acteurs concernés et pas uniquement à la charge de la collectivité départementale.

L'attractivité des métiers du social est une question clé des prochains mois et des prochaines années. Les postes existent, les associations ont besoin d'embaucher des femmes et des hommes prêts à relever les défis de ces métiers. Il existe un besoin criant de main d'œuvre qu'il est urgent de résoudre pour permettre aux associations de fonctionner le plus efficacement possible et d'apporter toute l'aide et tout le service public à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin. Ceci appelle un travail de coordination des services d'aide à la personne avec Pôle Emploi, mais aussi le Conseil régional pour le volet formation, et les Référents Insertion Emploi du Conseil départemental pour les accompagner dans ces métiers.

Les orientations budgétaires du Conseil départemental du Cher pour 2022 dans le domaine de l'action sociale

Le rapport des orientations budgétaires 2022 du Conseil départemental du Cher publié fin décembre 2021 présente les priorités d'actions du département dans la perspective de la présentation du projet de budget prévisionnel pour 2022. L'Uriopss vous en propose ici une synthèse et vous invite à lire le document original sur les points qui vous intéressent pour plus de précisions.

Politique départementale de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées :

La politique départementale à l'égard des personnes âgées ainsi que les actions menées dans le domaine du handicap seront mobilisées autour de 3 axes stratégiques structurants :

- soutenir l'autonomie et la vie à domicile,
- accompagner l'accueil en établissement et développer la diversité des modalités d'accueil,
- favoriser la citoyenneté et la participation des personnes à la vie sociale.

Orientations spécifiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées :

- Instauration du tarif plancher national de 22€/heure d'intervention pour les SAAD intervenant dans le cadre de l'APA et de la PCH (mesure inscrite dans le PLFSS pour 2022) ;
- Finalisation début 2022 de la feuille de route stratégique et opérationnelle en partenariat avec la CNSA dans le cadre du conventionnement sur la base des axes structurants suivants :
 - Améliorer la qualité et faciliter la relation avec les personnes ;
 - Accompagner le parcours et adapter l'offre ;
 - Prévenir la perte d'autonomie et renforcer le soutien aux proches ;
 - Renforcer le pilotage local et national ;
 - Harmoniser les systèmes d'information.
- Développement de l'habitat inclusif : le Département du Cher a été retenu pour la mise en œuvre du dispositif Allocation de vie partagée (AVP) mis en place par la CNSA. qui permet globalement de financer un poste d'animation et de coordination du projet de vie sociale partagée pour chaque ha-

bitat. Cette allocation, à la charge du Département, d'un montant compris entre 5 000 à 10 000 € par an et par résident, est versée directement par le Département au porteur de projet. La CNSA prend en charge 80 % de la dépense d'AVP pendant 7 ans. Le CD annonce que l'année 2022 permettra de faire appel à des porteurs de projets et de définir les contenus de projets, en direction tant des personnes âgées que des personnes en situation de handicap.

Orientations et dispositifs spécifiques en faveur des personnes âgées :

- Le soutien à l'autonomie et à la vie à domicile :
 - L'APA : Le CD 18 précise que la revalorisation salariale des aides à domicile aura un impact financier important. Les éléments connus à ce jour permettent de projeter une compensation CNSA de la dépense prévisionnelle 2022 de 50 %.
 - Le soutien Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ;
 - L'appui aux SAAD via la convention pluriannuelle d'appui aux bonnes pratiques signée avec la CNSA ;
 - Le soutien aux porteurs de projets s'intégrant dans les orientations du schéma des aînés ;
- Le développement des actions de prévention avec la conférence des financeurs ;
- L'accueil en EHPAD :
 - Poursuite de l'aide à l'investissement en faveur de la modernisation des EHPAD ;
 - Déclinaison du Programme d'intérêt général (PIG) favorisant le maintien à domicile et l'adaptation des logements du parc privé.

Orientations et dispositifs spécifiques en faveur des personnes handicapées :

- Soutien à l'autonomie et à la vie à domicile via notamment le dispositif d'Accueil familial social qui s'adresse à des personnes âgées ou en situation de handicap, trop fragilisées pour vivre de façon autonome ;
- L'accompagnement par les ESSMS :
 - Sur la période du précédent schéma et en continuité avec le schéma actuel, le Conseil départemental considère qu'un effort très conséquent a été consenti pour permettre, d'une part, la création de nouvelles places en établissement, et, d'autre part, la recons-

truction de foyers devenus inadaptés aux besoins des résidents. L'offre d'hébergement et d'accompagnement dans le Cher représente ainsi 815 places, destinées aux personnes les plus vulnérables ;

- En complément des réponses traditionnelles d'hébergement en établissement, les personnes handicapées et leurs familles, expriment leurs souhaits de voir se développer des réponses intermédiaires, qui favorisent l'inclusion et le développement de leur autonomie : habitat accompagné, accueil de jour, résidence autonomie, accueil temporaire. Le CD annonce ainsi souhaiter déployer la transformation de l'offre en réponse à ces besoins identifiés, notamment via la poursuite de la signature de CPOM.
- Le soutien aux associations pour favoriser la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (soutien aux projets favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) ;
- Le transport des élèves en situation de handicap : le CD rappelle que le budget a été doublé entre 2015 et 2021 et envisage une augmentation du budget pour 2022.

Politique départementale relative à la Protection maternelle et infantile :

Les principales évolutions budgétaires, proposées par le CD 18 en 2022, sont liées à :

- La mise en œuvre des obligations réglementaires (conventions de partenariats avec les hôpitaux de Bourges et Vierzon, financement à hauteur de 20% des CAMSP, déploiement de la formation obligatoire des assistants maternels agréés, ...)
- L'engagement pris en faveur des modes d'accueil petite enfance :
 - Le subventionnement des structures associatives implantées en zone rurale ;
 - Le Contrat Enfance Jeunesse, signé entre la CAF et le Département ;
- La volonté d'accompagner « les plus fragiles » :
 - Continuité de la participation financière attribuée au pôle ressources 18 ;
 - Contribution à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
 - Lutte contre le mésusage des écrans au titre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance ;
- La promotion de la santé pour tous :
 - Bilans de santé réalisés en école mater-

nelle ;

- Action de promotion de la santé sexuelle pour les jeunes mise en œuvre par le CH de Vierzon.

Politique départementale relative à la Protection de l'enfance :

Le budget 2022 du CD 18 dans le champ de la protection de l'enfance sera notamment impacté par les éléments suivants :

- Extension en année pleine de dispositifs mis en place en 2021 : 5 lieux de vie et d'accueil correspondants 38 places + 1 place créée en 2022 pour permettre l'accueil d'un enfant à problématique très complexe ;
- Reconduction des fiches actions démarrées en 2021 pour l'opération Stratégie Protection de l'Enfance :
 - le fonctionnement du LVA de 7+1 place supplémentaire = 8 places à problématique complexe,
 - l'accueil d'enfants confiés sur des places d'internat en institut médico-éducatif pendant les week-ends et les vacances scolaires,
 - le fonctionnement du LVA de 7 places d'accueil pour les fratries en grandes difficultés,
 - le contrôle du CDEF par un prestataire externe,
 - le renforcement de l'équipe mobile du Centre Hospitalier Georges SAND,
 - la labellisation du Centre Parental en Aire de Famille.
- Le financement de l'accueil des MNA ;
- L'attribution de subvention pour les associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance ;
- Le déploiement du dispositif SAMED ;
- L'évolution du nombre d'enfants confiés rencontrant des problématiques de santé et de difficultés du comportement ;
- Les mesures AEMO et AED.

Politique départementale relative à l'action sociale de proximité :

- Poursuite des actions engagées dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat au titre du Plan Pauvreté :
 - Développement de l'offre d'insertion en direction des publics éloignés de l'emploi sur les territoires non couverts ;

- Poursuite de l'expérimentation « garantie d'activité sur les territoires des MDAS de Bourges et Vierzon » ;
- Poursuite du déploiement de la démarche « référent de parcours » ;
- Poursuite de l'organisation du réseau de 1er accueil social inconditionnel de proximité
- Poursuite du soutien à la mise en place d'un réseau départemental de location solidaire de véhicules automobiles ;
- Contribution de l'action sociale de proximité à la mise en place du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) si la candidature du Département est retenue.
- 2 nouvelles antennes du GAS18 Mobilité'S sur VIERZON et SANCERRE.
- Redynamisation des PEC sur le secteur non-marchand et le secteur marchand ;
- Le fond d'aide aux jeunes ;
- La candidature du département sur le SPIE ;
- La mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord ;
- Le renouvellement du PDALHPD 2022-2026 ;
- La poursuite de la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat voté en mai 2020 ;
- Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- La charte du logement social ;
- Les PIG de lutte contre l'habitat indigne et de maintien à domicile.

Politique départementale relative à l'habitat, l'insertion et l'emploi :

Pour le secteur de l'habitat, de l'insertion et de l'emploi, le budget 2022 du CD 18 sera impacté par les éléments suivants :

- La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté via la poursuite des dispositifs mis en place en 2021:
 - Déploiement de l'outil métier Solis pour la gestion des orientations et des rendez-vous ;
 - Dispositif « Garantie d'activité » pour les territoires de Bourges et de Vierzon ;
 - 2 actions de formation à l'attention des RIE ;
 - Accompagnement d'une nouvelle antenne du GAS 18 Mobilité'S sur Saint-Amand Montrond ;
 - Augmentation des moyens alloués aux missions locales pour des interventions de psychologues ;
 - Interventions financières pour l'accès au logement des publics les plus vulnérables ;
 - Appui à la mise en œuvre d'une plateforme d'insertion pour les personnes bénéficiaires de la protection internationale.
- Plusieurs projets de développement d'activités ou de nouvelles activités d'insertion pour 2022 sont d'ores et déjà identifiés, certains devant même démarrer avant la fin de l'année 2021 :
 - un nouvel ACI « recyclerie » porté par BOURGES Agglo Services,
 - une extension de l'ACI « Textile » et un nouvel ACI « Mobilité 2 roues » portés par l'Entraide Berruyère,
 - un nouvel ACI « légumerie » porté par Le Relais,

5 questions à Nadège Arnault, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en charge des affaires sociales, de l'insertion, de la protection de l'enfance et du vieillissement.

« Être à la hauteur du virage domiciliaire tout en proposant une offre d'accueil en établissement graduelle et de qualité. »

Quelles sont vos priorités d'action sociale sur la durée de votre mandature ?

Chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département accompagne les tourangeaux tout au long de leur vie et plus particulièrement les personnes fragilisées par l'âge, le handicap, les difficultés familiales ou le contexte économique.

Dans la continuité de mon premier mandat j'ai souhaité, avec les élus en charge des politiques sociales, privilégier trois dimensions qui me semblent essentielles : la proximité, l'équité et l'efficacité, qui demandent une véritable adaptation aux besoins des usagers et non l'inverse.

Notre engagement pour les années à venir sera celui d'une action résolue, visant à préserver le tissu social, à renforcer la prévention et à répondre aux grands enjeux sociétaux : évolution de la structure familiale, fracture numérique, accompagnement de la transition démographique, évolution du travail social. La prise en compte formalisée de la place de la personne accompagnée sera également une volonté affirmée afin de mettre les personnes vulnérables au cœur de nos actions, car ce sont elles qui connaissent le mieux leur situation.

Autre enjeu, celui d'une coopération avec les autres acteurs pour renforcer le pouvoir d'agir grâce à une plus grande synergie territoriale visant à apporter une réponse adaptée aux besoins de la population, efficiente et lisible. C'est dans cet objectif que le Conseil départemental a souhaité s'engager aux côtés de la CAF et des territoires pour créer les synergies et développer une coopération avec les acteurs pour un



projet stratégique territorial partagé afin de proposer des réponses adaptées aux besoins des usagers, efficaces et lisibles.

Quelles sont vos actions prioritaires et les principales orientations budgétaires 2022 pour les champs de l'insertion, des personnes âgées, handicapées et de la prévention et protection de l'enfance ?

En 2021, le budget des solidarités s'est élevé à 331 M€, un budget en constante augmentation depuis 2015 (+ 22%). En 2022 les dépenses sociales, qui représentent 65% des dépenses de fonctionnement de la collectivité, pourraient évoluer de près de 6% (sous réserve du vote du budget en mars prochain).

En ce qui concerne nos actions prioritaires :

Dans le champ de l'insertion, nous poursuivons notre ambition de mettre le retour à l'emploi au cœur de l'accompagnement. Au-delà de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au travers de la stratégie « rebondir sans attendre » qui renforce les collaborations avec nos partenaires et développe des disposi-

tifs d'accompagnement innovants, 2022 sera consacré au déploiement du futur « Service public de l'insertion et de l'emploi » (SPIE) qui vise à simplifier les démarches et à mieux coordonner l'ensemble des acteurs. Le Département a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt et est en attente à ce jour du résultat.

Dans le champ de l'autonomie, il s'agit d'accompagner les personnes dans leur parcours de vie en répondant à leurs besoins à chaque étape : être à la hauteur du virage domiciliaire tout en proposant une offre d'accueil en établissement graduelle et de qualité. Pour 2022 je citerai quatre orientations majeures :

Amplifier l'accueil, l'information et l'orientation pour renforcer l'accès aux droits des personnes âgées, des personnes handicapées ainsi que leurs proches aidants. Favoriser leur participation.

Accompagner le parcours des personnes, avec une attention particulière aux étapes charnières, en poursuivant l'adaptation de l'offre pour une société plus inclusive tout en privilégiant l'approche domiciliaire : de la promotion de l'accueil familial et de l'habitat inclusif éligible à l'Aide à la Vie Partagée à la stratégie d'évolution de l'offre sociale et médico-sociale.

Renforcer une politique de prévention de la perte d'autonomie territorialisée et conventionnée avec les partenaires locaux : en déployant un plan d'action pour accompagner les aidants familiaux et en soutenant l'expérimentation du programme ICOPE destiné à repérer précocement les fragilités et mieux prévenir la dépendance.

Dans le champ de la prévention et la protection de l'enfance les enjeux sont multiples toujours dans l'objectif d'améliorer l'efficacité des dispositifs d'accompagnement des enfants et des familles dans un contexte particulièrement dégradé depuis la crise sanitaire avec une plus grande précarisation socio-économique.

En 2022 notre action sera prioritairement déployée autour de quatre axes :

- Développer la politique de prévention en faveur des enfants et des familles, dans un cadre partenarial pour des actions concertées à l'échelle départementale et locale.
- Sécuriser les parcours des enfants confiés.

- Réussir la transition à l'âge adulte des jeunes accompagnés en protection de l'enfance.
- Consolider la gouvernance et promouvoir la dynamique partenariale en s'appuyant sur le point de vue des plus concernés à travers la mise en place d'un comité des jeunes au sein de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance.

Ces politiques se concrétisent sur le terrain grâce à une action territorialisée et des lieux d'accueil du public en proximité. Cependant ce maillage ne peut garantir à lui seul la qualité du service rendu à l'utilisateur,

la coordination des institutions et des différents acteurs locaux est essentielle pour une plus grande lisibilité et efficacité pour les usagers.

En complément de la démarche relative à l'accueil social inconditionnel de proximité, notre ambition est de poursuivre la recherche de complémentarité entre les services de nos Maisons Départementales de la Solidarité, des CCAS/CIAS et des Etablissements France Service, déjà engagée.

cherche de complémentarité entre les services de nos Maisons Départementales de la Solidarité, des CCAS/CIAS et des Etablissements France Service, déjà engagée.

Qu'attendez-vous des associations en matière d'adaptation des réponses aux besoins de la population ?

Les associations réunissant des citoyens associés pour une cause légitime, participent au bien commun et constituent aujourd'hui une des bases de notre démocratie. Nous l'avons vu, depuis le début l'épidémie de la Covid-19 les associations ont joué un rôle essentiel, par leur agilité elles ont su rapidement se mobiliser, répondre à l'urgence.

Mais au-delà de cette urgence nous sommes face à un contexte en pleine évolution caractérisé par une forte augmentation de la demande sociale qui oblige pouvoirs publics et associations à évoluer pour y répondre.

Il s'agit de repenser les modèles afin de rendre ces dernières plus performantes, plus innovantes, et de les accompagner à se renouveler.

Sans nul doute, les coopérations institutionnelles et associatives doivent être renforcées pour mieux accompagner le parcours des usagers de manière globale. A titre d'illustration, je citerai la prise en charge

« Les associations réunissant des citoyens associés pour une cause légitime, participent au bien commun et constituent une des bases de notre démocratie. »

de situations d'enfants de l'aide sociale à l'enfance qui nécessite une véritable coopération des acteurs des champs éducatif, médico-social et sanitaire, mais également la nécessaire interconnaissance entre les établissements du handicap et les EHPAD pour favoriser une plus grande fluidité des parcours des personnes handicapées vieillissantes.

Les associations doivent aussi s'adapter aux évolutions sociétales économiques comme numériques, avec un objectif prioritaire : renforcer leur impact social auprès des populations accompagnées et porter avec celles-ci de nouvelles solidarités de proximité. C'est en ce sens que leur mobilisation est attendue tant dans les études de besoins que dans les dispositifs mobilisés pour les mesurer, l'outil Via Trajectoire en est une illustration.

Comment selon vous l'ensemble des acteurs du département doivent agir pour favoriser l'attractivité des métiers du social ?

L'insuffisante attractivité des métiers du social et du médico-social est déjà une réalité qui entraîne des difficultés de recrutement avec, si le phénomène n'est pas enrayé, un risque préjudiciable pour les usagers qui faute de moyens humains suffisants n'auront pas l'accompagnement de qualité que nous souhaitons.

Faire connaître le secteur, promouvoir les métiers, encourager des vocations sont des actions nécessaires qui doivent être travaillées avec tous les acteurs du secteur.

Principal employeur public des métiers du social département le Conseil départemental doit également retravailler sa collaboration avec les écoles de travail social pour mieux intégrer que la théorie enseignée soit en réelle adéquation avec les réalités locales.

C'est aussi un enjeu qui peut être porté par le Comité local en travail social 37/41.

Un zoom particulier doit être fait sur les métiers du grand âge, considérant la volonté du Conseil départemental, telle qu'initiée en fin d'année 2021 de décliner à l'échelle départemental un plan d'actions en cohérence avec la convention d'objectifs partagés pour l'attractivité des métiers du Grand Age en Région Centre Val de Loire 2021 à 2025, en s'appuyant sur notre ambition affichée d'accompagnement vers l'insertion et le retour à l'emploi.

Comment soutenir les associations dans leur transitions numériques et écologiques ?

Le numérique est devenu incontournable dans toutes les sphères de la société. Pour autant, la taille et les profils de bénévoles des associations sont autant de facteurs qui influent sur leur capacité à réaliser leur transition numérique. Il faut donc en effet les accompagner en structurant des dispositifs de travail ouverts, fondés sur une vision partagée des objectifs. Le Département s'est doté il y a deux ans maintenant de ce type d'écosystème numérique avec « Parcours RSA » dédié à l'insertion. L'ambition est d'étendre ce dispositif aux autres secteurs et d'entraîner ainsi des synergies avec les acteurs et associations concernées. Concernant la transition écologique, c'est déjà une réflexion en cours pour le Département qui demandera à mobiliser sa propre ingénierie et celle de ses partenaires, en déterminant au préalable les besoins des associations.

Monsieur Philippe Gouet, Président du Conseil départemental du Loir-et-Cher répond à nos questions.

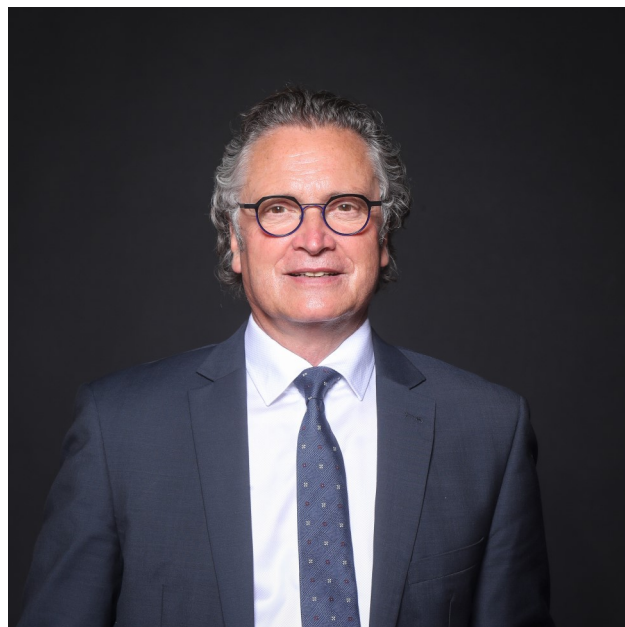
Les enjeux de l'action sociale du Loir-et-Cher pour 2022 - Penser global, agir local

Quelles sont vos priorités d'action sociale pour votre mandat ?

Mes objectifs pour le bien être des Loir-et-Chériens tiennent en trois mots : modernité, attractivité et solidarité. J'imagine le Loir-et-Cher comme un département où il fait bon naître, vivre et vieillir en bonne santé, un territoire bienveillant, accompagnant les plus fragiles dans leur relation avec tous les acteurs des territoires. Ce que j'appelle « le bien vivre en bonne santé » doit être l'affaire de tous.

Mes priorités sont les suivantes :

- **Faire de la prévention quel que soit son âge :** agir le plus tôt possible pour générer les prérequis d'une bonne santé (alimentation, bonnes pratiques).
 - **Inciter à la bienveillance et à la solidarité :** soutenir les projets de vie, favoriser les transitions et les interactions entre les âges.
 - **Garantir l'accès à la santé :** favoriser l'implantation de nouveaux praticiens, développer les offres de soins.
 - **Prévenir la perte d'autonomie :** favoriser l'adaptation et l'aménagement de son domicile quelles que soient les difficultés (âge, handicap, précarité).
 - **Investir sur la jeunesse:** écouter et protéger les plus jeunes, favoriser leur insertion sociale, les associer dès le plus jeune âge aux engagements solidaires, valoriser les filières professionnelles, lutter contre le décrochage scolaire, anticiper les ruptures de parcours, les accompagner vers l'emploi.
- **Soutenir les familles :** développer les mesures préventives de soutien (logement, insertion, précarité, isolement), lutter contre les situations de pauvreté, offrir des solutions de mobilité, de garde d'enfants pour favoriser l'accès/le maintien à l'emploi.
 - **Conforter l'insertion professionnelle et sociale :** développer l'accès à la formation, accompagner les dispositifs inclusifs, prioriser l'accès et le retour à l'emploi, notamment de proximité, valoriser les métiers du social, de l'enfance, de l'autonomie.
 - **Dynamiser le développement des territoires :** impulser des synergies locales créatrices de valeur et de projets, renforcer la cohésion sociale, maintenir les commerces et services dans nos villages, faciliter l'accessibilité à l'ensemble du territoire, assurer en tous lieux une couverture numérique, favoriser l'accès au logement.
 - **Offrir un service public efficient :** apporter des réponses de qualité, adaptées aux attentes et problématiques individuelles dans le respect des spécificités des territoires (création de la Maison Départementale pour l'Autonomie et de pôles territoriaux), optimiser nos fonctionnements et nos res-



sources.

- **Impliquer les citoyens dans le développement de leurs territoires** : les rendre acteurs de leur vie, de leurs projets, de l'amélioration des services.

Quelles sont vos actions prioritaires et les orientations budgétaires 2022 ?

S'élevant à 211 M€ (+4,17 % par rapport à 2021), le budget des solidarités demeure notre premier poste de dépenses de fonctionnement. Cette augmentation s'explique par les actions volontaristes menées dans le cadre d'une politique **ambitieuse et préventive** qui considère la santé au sens de l'OMS, à savoir comme **« un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».**

Cette ambition est déclinée dans l'ensemble des politiques de solidarités :

- **s'agissant du volet autonomie, l'offre relative à la dépendance**, qui n'est pas une fatalité et peut être prévenue à tous les âges de la vie, **sera rénovée**. Le budget inclut également le financement, à hauteur de 3 M€, des hausses de salaires des personnels des établissements d'accueil des PA et PH conformément au Ségur de la Santé.
- **s'agissant du volet enfance et famille**, la stratégie déployée depuis 2020 concerne, conformément aux attentes de nos partenaires, la prévention sans pour autant négliger la protection puisque les dépenses restent en hausse (+3 M€) au titre des placements enfants dans un contexte d'amplification des violences intra-familiales et de précarisation des familles.
- **s'agissant du volet insertion**, la poursuite du plan national *stratégie pauvreté* - mais également le déploiement du Service Public Insertion Emploi - et la gestion de la subvention FSE/FSE+ pour le programme 2020-2025, permettent de travailler davantage en amont à la prévention des risques d'exclusion sociale et socioprofessionnelle. Des dépenses nouvelles sont également envisagées pour le plan de relance.

Le budget 2022 illustre à nouveau, en dépit du contexte sanitaire, non seulement la capacité de

mes services à se mobiliser avec efficacité au service des usagers les plus vulnérables, **mais aussi le dynamisme de notre collectivité en terme de politiques de solidarités** : le Loir-et-Cher reste précurseur en la matière au niveau national.

Le renouvellement des politiques sociales se poursuivra et s'attachera en particulier aux secteurs de l'action sociale et de la santé où la qualité du service rendu aux usagers sera améliorée dans les domaines :

- **de l'Aide Sociale à l'Enfance**, fortement impacté par la hausse inquiétante des prises en charge depuis la crise sanitaire.
- **de l'insertion**, les actions entreprises devant soutenir la reprise d'activité à l'occasion d'une embellie de l'économie post-crise sanitaire, notamment en accompagnant les bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi.
- **de l'autonomie**, les financements de l'hébergement et de la dépendance ayant été revus à la hausse (+1% et +4,8 %), les offres s'adaptant aux nouveaux besoins (hyper proximité, prise en charge à domicile, dispositifs de prévention dont le droit au répit des aidants). Suite aux différentes annonces gouvernementales, la revalorisation salariale des professionnels du secteur devrait être encadrée par la loi de financement annuelle de la sécurité sociale, le département se tenant néanmoins prêt à engager les dépenses supplémentaires. Enfin, nous soutiendrons les structures en finançant les différents types de contrats.
- **de la santé**, le plan **« Le 41 en bonne santé »** 2021-2025 mis en œuvre suite au grand débat de 2020 a contribué à conforter l'offre de soins et les conditions d'exercice des professionnels de santé (en particulier grâce à l'agence d'attractivité de Loir-&-Cher) comme les dispositifs sociaux, médico-sociaux et sanitaires locaux.

Qu'attendez-vous des associations en matière d'adaptation des réponses aux besoins des citoyens ?

Ancrées localement, les associations sont des partenaires totalement pertinents pour la construction des politiques publiques.

« Ancrées localement, les associations sont des partenaires totalement pertinents pour la construction des politiques publiques. »

Je souhaite qu'elles participent aux diagnostics locaux, afin que tous les acteurs soient associés aux travaux d'observation dont les résultats permettront d'identifier finement les besoins. J'aimerais également qu'elles renforcent, à l'instar des travaux relatifs à l'autonomie, les espaces de dialogue pour favoriser la coordination de nos politiques.

Comment, selon vous, l'ensemble des acteurs du département doivent-ils agir pour favoriser l'attractivité des métiers du social ?

Je suis pleinement conscient du déficit d'attractivité dont souffre le secteur de l'action sociale – notamment celui de l'aide à la personne – en raison de rémunérations trop faibles, de conditions d'exercices difficiles et souvent à temps partiel. Le maintien à domicile n'est possible que si ces difficultés sont aplanies.

En 2022, le département soutiendra les professionnels du secteur :

- **1,7 M€ supplémentaires seront dédiés au financement total des surcoûts de l'avenant 43** de la convention collective de l'aide à domicile portant sur la progression salariale et la formation.
- **600 000€ supplémentaires seront dédiés au financement total des surcoûts de l'avenant 36**, qui concerne les frais de déplacements.
- **Une flotte de véhicules neufs** – assurance et entretien inclus – sera mise à disposition **pour usage professionnel et privé** des salariés intervenant à domicile.
- **3,5 M€ seront dédiés à la mise en œuvre du tarif unique de 22€/heure** pour l'Aide Personnalisée à l'Autonomie et la Prestation de Compensation du Handicap **effectif depuis 1^{er} janvier**.
- **1,3M€ supplémentaires seront dédiés aux secteurs oubliés du Ségur de la Santé**, comme l'enfance et le handicap.
- **le financement de la dépendance pour les EHPAD sera majoré de 4,8%**.
- **des financements complémentaires** ont été prévus pour **l'accompagnement à la formation et l'apprentissage** via des opérations de proximité (*Mon emploi près de chez moi*).

Avec les acteurs locaux, les partenaires institutionnels, les représentants des employeurs notamment associatifs et des organismes de formation, nous consoliderons **une politique d'attractivité et favoriserons la création d'une plateforme dédiée aux métiers en tension selon les volets :**

- **mobilité** : dynamisation de l'économie sociale et solidaire (garages et auto-école, transport de proximité, co-voiturage), communication sur les aides (permis de conduire, acquisition de véhicule).
- **gestion des carrières et attractivité des métiers** : renforcement des passerelles entre le domicile et l'institution (formation, parcours adaptés, compétence RH, qualité de vie au travail, parcours fluidifiés, accès et maintien à l'emploi).
- **valorisation des métiers de l'action sociale** : sensibilisation des jeunes (collège et lycée) et du grand public (forums, vidéos, etc.), parcours d'orientation, de formation - sur mesure si nécessaire, de mise en situation, réseau de tuteurs chez les employeurs.
- **attractivité du territoire** : nous sommes aujourd'hui en capacité, grâce à l'action de Be LC Agence d'attractivité de Loir & Cher, d'attirer les nouveaux talents, de donner envie de vivre, travailler et entreprendre dans notre département, de faciliter le recrutement et l'installation des nouveaux professionnels, de leurs conjoints et de leurs familles.
- **soutien aux recruteurs** : mise en relation entre l'offre et la demande, accompagnement à la prise de poste, maintien dans l'emploi, sécurisation/valorisation des parcours, accompagnement des mobilités professionnelles.
- **mise en place d'une « réserve » médico-sociale** : redéploiement/renfort/mutualisation de ressources humaines entre établissements.
- **accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées de l'emploi** : diagnostics d'évaluation, co-construction de parcours professionnels, formation d'adaptation, tutorat, accompagnement individualisés.

Comment soutenir les associations dans leurs transitions numériques et écologiques ?

En les responsabilisant et en les rendant plus autonomes. Le département s'engagera auprès d'elles en les accompagnant face aux défis que représentent le développement durable et les responsabilités sociétales et environnementales.

Comment percevez-vous la place des associations dans les travaux de la gouvernance des politiques de l'autonomie ?

Elles seront associées, au-travers des différentes instances, à l'élaboration du schéma de l'autonomie afin de permettre :

- **l'égal accès aux droits et aux biens** de tous les citoyens en simplifiant leur information et la réponse à leurs attentes.
- **la simplification et la coordination de l'action** des décideurs en renforçant les dispositifs existants par des outils d'aide à la décision et la mutualisation des financements publics et privés.
- **la prise en compte des spécificités** des territoires et **l'accompagnement des plus fragiles**.

Le schéma autonomie 2021-2026, voté en janvier 2021 après concertation, initie **une démarche innovante dont l'objectif est de répondre de manière réactive, simplifiée et efficiente**, au plus près de leur lieu de vie., **aux besoins des Loir-et-Chériens**.

À travers elle, les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social ont la volonté de mieux travailler ensemble à anticiper les difficultés pour accompagner et sécuriser le public.

Depuis le mois de mars 2021 et en dépit de la crise

sanitaire, deux territoires aux réalités différentes, réalisent cette expérimentation :

- le Perche, sous l'égide de l'Association Pour les Personnes Handicapées du Perche (APHP) dirigée par Monsieur Tytgat,
- le Grand Chambord, sous l'égide des EHPAD de Contres, Cour Cheverny et Bracieux dirigés par Monsieur Gouabault.

Un **diagnostic**, dont les enseignements seront présentés en comité de pilotage, a été établi avec les parties prenantes et autour des projets déjà engagés tels le dispositif d'appui à la coordination (DAC) et la création de la Communauté 360.

Par souci d'objectivité, le **département a souhaité rendre acteurs et responsables les expérimentateurs**. En première approche, des espaces de dialogues, essentiels au succès de la démarche, ont été dégagés.

Cette stratégie, qui s'appuie sur une reconnaissance et un renforcement du rôle des acteurs de l'hyper proximité, ne constitue pas un nouveau cadre normatif mais bien **une méthode ascendante, flexible, adaptée** aux spécificités locales, **qui sera progressivement élargie à chacun des territoires**.

Installation de la commission permanente de la CRSA : présentation des présidentes de commissions et avis sur les objectifs d'étudiants en santé

Le jeudi 9 décembre s'est tenue la séance d'installation de la commission permanente de la CRSA Centre Val de Loire, renouvelée en grande majorité en octobre 2021, pour un nouveau mandat de 5 ans, et présidée par Olivier Servaire-Lorenzet, Président du CTS du Loir-et-Cher.

La réunion de la commission permanente a permis la présentation des présidentes de commissions spécialisées, élues en novembre :

CSOS (organisation des soins)

Présidente : Dr Marie-Françoise BARRAULT, Présidente CME du Centre hospitalier régional d'Orléans

Vice-président : Tony-Marc CAMUS, Directeur général adjoint de l'ASSAD-HAD

CSMS (médico-sociale)

Présidente : Aude BRARD, Directrice-adjointe de l'URIOPSS

Vice-président : Gérard CHABERT, Représentant du Conseil APF 37

CSP (prévention)

Présidente : Céline LECLERC, Directrice de l'ORS

Vice-président : Jean-Claude BOURQUIN, Président UFC Que Choisir

CSDU (usagers)

Présidente : Dominique BEAUCHAMP, Présidente Touraine France Alzheimer

Vice-présidente : Martine VANDERMEERSCH, Présidente du CTS 28

La décision de la commission permanente, sur proposition du Président, d'organiser un séminaire de travail avec l'ensemble des membres de la CRSA, sur le premier semestre 2022, afin de définir un calendrier de travail partagé et priorisé pour les 5 prochaines années, a également été actée.

Par ailleurs, la commission permanente rendu un avis, en séance, au sujet des objectifs pluriannuels d'étudiants en santé. Avec la volonté d'un électrochoc au niveau régional pour répondre urgemment aux problématiques de démographie médicale.

Nous reproduisons ci-après l'avis de la commission permanente du 9 décembre 2021 sur les objectifs d'étudiants en santé

La Commission Permanente de la CRSA Centre-Val de Loire a conscience du caractère systémique et de la complexité des enjeux et des mécanismes en œuvre dans le domaine de la démographie des professionnels de santé.

La Commission Permanente de la CRSA Centre-Val de Loire est consciente des multiples déterminants amenant les professionnels de santé à s'installer en région Centre-Val de Loire.

La Commission Permanente de la CRSA rappelle la gravité de la situation quant à la démographie des professionnels de santé en région Centre-Val de Loire.

La Commission Permanente de la CRSA Centre-Val de Loire prend acte des données chiffrées définies par l'arrêté du 13 septembre 2021. Elle regrette que la décision du nombre d'étudiants par filière n'ait pas fait l'objet d'un débat collectif préalable impliquant les instances de démocratie en santé de la région et permettant de réduire l'asymétrie des informations.

La Commission Permanente de la CRSA Centre-Val de Loire salue les efforts engagés par l'ensemble des acteurs et notamment l'ouverture prochaine de la faculté d'odontologie.

La Commission Permanente CRSA Centre-Val de Loire considère cependant que les propositions faites ne permettront pas de répondre aux besoins de santé de la population.

La Commission permanente de la CRSA Centre-Val de Loire appelle donc l'ensemble des parties prenantes à un électrochoc sur ce sujet.

Elle appelle à s'engager en urgence dans une stratégie collective et concertée ambitieuse en Région Centre-Val de Loire permettant d'augmenter de manière plus significative le nombre de futurs professionnels de santé formés en région, de maintenir la qualité de la formation, d'assurer leur installation en région dans tous ses différents territoires et de favoriser leur organisation. Le renforcement de l'attractivité des territoires est multifactoriel.

La Commission Permanente de la CRSA Centre-Val de Loire appelle également le Gouvernement à faire évoluer le cadre réglementaire au niveau national sur différents points. Par exemple, et sans être exhaustif, la généralisation du statut de Maître de Stage Universitaire aux différentes filières de formation et la cohérence, pour certaines filières de formation (médecine, pharmacie), entre le nombre d'étudiants en santé entrant en formation et le nombre de postes d'internes disponibles après le 2e cycle de formation.

Enfin, la Commission permanente de la CRSA demande que le nombre d'internes en médecine en région Centre-Val de Loire soit fixé à 300 dès 2022.

Bilan de la 1^{ère} année du Programme ESMS numérique en région Centre-Val de Loire

Le programme ESMS numérique s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Ma Santé 2022 » annoncée par le Président de la République en septembre 2018 et plus spécifiquement via l'action 21 de cette stratégie : le soutien aux systèmes médico-sociaux et accompagnement au virage numérique, via un programme « ESMS numérique ». L'année 2021 marque la 1^{ère} année de la mise en œuvre du Programme ESMS numérique et de sa phase d'amorçage dont les objectifs sont les suivants :

- Aboutir à une progression du niveau de maturité de l'ensemble des ESMS sur les sujets du numérique et sur l'apport des SI à la qualité de l'accompagnement et des soins, en plaçant l'usager et son projet au cœur des solutions informatiques ;
- Amener les ESMS à un socle minimum de maturité de leurs SI (sécurité, interopérabilité, RGPD, équipement matériel, acquisition de logiciels, déploiement) que certains ont déjà atteint et pourront dépasser ;
- Développer les usages et les bonnes pratiques du numérique dans les ESMS ;
- Structurer la démarche en programme de transformation pluriannuel au moyen d'une gouvernance stratégique et opérationnelle associant l'écosystème, et mobilisant des leviers de transformation appropriés ;
- Soutenir quelques projets innovants permettant de favoriser les usages de ces SI.

Périmètre du programme ESMS numérique :

- Le déploiement du dossier informatisé interopérable (DUI) ;
- Le développement de services numériques à destination des usagers, afin de permettre à la personne accompagnée et à ses proches aidants d'être partie prenante de la définition et la mise en œuvre de son projet d'accompagnement et de son parcours ;
- L'intégration et la conformité aux référentiels et services socles prévus par la stratégie du numérique en santé ;
- La mise en place d'outils de pilotage (du niveau

local au niveau national, des organismes gestionnaires aux tutelles).

A ce titre, 2 appels à projets ont été lancés par l'ARS Centre-Val de Loire en 2021. Le premier appel à projets lancé sur le 1^{er} trimestre 2021 visait à soutenir les projets suivants :

Projets d'acquisition et de déploiement de solution de DUI dans les ESMS n'en disposant pas encore : projets pouvant être financés :

- **L'acquisition d'une solution de DUI** et l'ensemble des prestations permettant son déploiement ;
- **Les équipements et infrastructures** nécessaires à son usage par les professionnels (PC, tablettes, wifi) ;
- **Le recours à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage**, le cas échéant, en soutien au pilotage des projets ;

Projets de mise en conformité des solutions de DUI au cadre technique de référence :

- Projets devant concerner des **OG qui souhaiteront organiser la montée de version de leurs DUI** et éventuellement changer le périmètre fonctionnel de leurs solutions logicielles. La solution déployée devra impérativement intégrer les référentiels et services socles du virage numérique en santé.
- Les projets devront **mettre en œuvre l'interopérabilité du DUI avec au moins 2 services socles** (MSSanté, DMP, e-prescription) pour les ESMS médicalisés. **Pour les autres structures, la solution logicielle pourra être interfacée à une plateforme régionale de coordination sécurisée de santé**. Dans tous les cas, ces projets permettront d'identifier de nouveaux usages et de vérifier l'intégration des référentiels socles et de l'INS dans les solutions.

Conditions de regroupement :

- **Pour les organismes gestionnaires (OG) de moins de 15 structures** : regroupement de 3 OG et de 15 structures ;
- **Pour les OG de plus de 15 structures** : pas de regroupement obligatoire

Le financement est **limité à 30 structures par projet**.

Montants finançables par structure :

- 25 000 € pour les projets d'acquisition et la possibilité de financer une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- 10 000 € pour les projets de mise en conformité d'une solution existante ;
- 20 000 € pour l'équipement pour les OG de moins de 15 établissements.

Suite à ce 1^{er} appel à projets avec une enveloppe régionale dédiée à hauteur de 1 000 778€, le seul projet régional retenu est celui de Seppia 41, GCSMS regroupant 15 EHPAD publics autonomes dans le département du Loir-et-Cher.

L'ARS Centre-Val de Loire a lancé un deuxième appel à projets début juillet 2021 visant à soutenir les projets suivants :

- **Projet d'acquisition et de déploiement de solution DUI dans les ESMS n'en disposant pas encore ou en remplacement d'un DUI existant non-conforme ou inadaptable** : Pour les projets d'acquisition d'une solution de DUI conforme et l'ensemble des prestations permettant son déploiement, un financement forfaitaire à hauteur de 25k€ par ESMS est prévu, dans la limite de 49 ESMS par projet.
- **Projet de mise en conformité des solutions DUI au cadre technique de référence** : Ces projets concernent des organismes gestionnaires qui souhaitent organiser la montée de version de leur DUI et éventuellement changer le périmètre fonctionnel de leurs solutions logicielles. Pour les projets de mise en conformité au virage du numérique en santé d'une solution existante et l'accompagnement à l'usage, un financement forfaitaire de 10K€ par ESMS est prévu, dans la limite de 49 ESMS par projet.
- **Prestations spécifiques pour les grappes de petits organismes gestionnaires** : Ces projets concernent des organismes gestionnaires de petite taille (moins de 15 établissements) qui veilleront à s'inscrire dans une logique de mutualisation de sorte d'atteindre une taille critique nécessaire au pilotage de ce type de projet.
- **Projet de déploiement (généralisation du déploiement d'une solution conforme)** : Ces projets concernent des organismes gestionnaires ou des groupements de 50 ESMS ou plus, qui à l'issue d'un projet pilote (ont déjà fait l'acquisition ou la mise en conformité d'une solution), souhaitent opérer un déploiement généralisé de la solution

DUI déjà conforme sur l'ensemble de leurs ESMS. Les conditions d'éligibilité sont identiques à celles indiquées supra. Pour ces projets, un financement forfaitaire de 5k€ par ESMS est prévu.

Suite à ce deuxième appel à projets ayant fait l'objet d'une instruction au fil de l'eau par l'ARS Centre-Val de Loire avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au 15 octobre 2021, les projets suivants ont été soutenus :

- APAJH 37, 41 et 45 : 765 000 € pour un projet d'acquisition de DUI pour 26 ESMS ;
- AIDAPHI : 290 000 € pour un projet de mise en conformité du DUI pour 29 ESMS ;
- ADAPEI 41 : 350 000 € pour un projet d'acquisition de DUI pour 15 ESMS ;
- ADPEP 36 + FAM Algira : 545 000 € pour un projet d'acquisition de DUI pour 21 ESMS ;
- ASMAD : 240 000 € pour un projet de mise en conformité de DUI pour 14 ESMS ;
- La Source, Les Maisonnées, l'APSISS, l'ADPEP 37 et Enfance et Pluriel : 825 000 € pour un projet d'acquisition de DUI pour 29 ESMS.

La généralisation du dossier usager informatisé à l'ensemble des établissements et services des secteurs médico-social, sanitaire et social s'étalera sur plusieurs années. **Le Ségur de la santé prévoit ainsi 600 millions** d'euros sur l'ensemble de la période 2021-2025.

**Retours sur le webinaire
« Les nomenclatures des besoins et
des prestations SERAFIN-PH :
Présentation du kit pédagogique de
formation et perspectives d’usages »
organisé par l’Uriopss Centre**

L’Uriopss Centre a organisé le 16 décembre 2021 le webinaire « Les nomenclatures des besoins et des prestations SERAFIN-PH : Présentation du kit pédagogique de formation et perspectives d’usages ».

Ce kit pédagogique, a été élaboré par le réseau UNIOPSS/URIOPSS et l’URIOPSS Centre y a largement contribué. Le webinaire qui a réuni près de 70 participants a permis de présenter le kit pédagogique mais également les perspectives d’usages avec les interventions de :

- Frédéric Vergnaud, Chargé de mission Serafin PH à la CNSA ;
- Jacques Prieto, Conseiller technique à l’Uriopss Centre et membre de l’équipe projet « Kit de formation Serafin-PH » ;
- Cyril Polvoreda, Responsable de département Personnes en situation de handicap - Personnes confrontées à des difficultés spécifiques à l’ARS Centre-Val de Loire ;
- Maïté Pelloille, Directrice-adjointe de la plateforme Services et prestations au sein du pôle Enfance Handicap de l’APAJH 41 et Gwénola Le Perrun, Educatrice spécialisée à l’APAJH 41 ;
- Laurent Salmon, Directeur général de l’association Atouts et perspectives (37).

Aude Brard, Directrice adjointe de l’Uriopss Centre et membre de l’équipe projet « Kit de formation Serafin-PH » a ouvert ce webinaire en précisant que l’élaboration du kit pédagogique est un projet important pour l’Uriopss Centre car il est apparu que ces travaux seraient utiles pour les associations dans le cadre de la transformation et de la diversification de l’offre pour la construction d’une société plus inclusive.

Présentation du kit pédagogique des nomenclatures de besoins et de prestations par Frédéric Vergnaud (CNSA) et Jacques Prieto (Uriopss Centre)

Frédéric Vergnaud rappelle les 2 objectifs distincts des nomenclatures :

- Outiller la phase 1 du projet Serafin-PH dans le cadre des enquêtes et études de coûts en lien avec les travaux relatifs à la réforme de la tarification des ESSMS PH ;
- Outiller la mise en œuvre de la politique du handicap dans une visée descriptive.

L’élaboration du kit pédagogique fait suite à une consolidation sur les pratiques existantes et de promotion des bonnes pratiques (questionnaire de recueil réalisé au 1er trimestre 2020 suivi de la rédaction d’un guide de bonnes pratiques publié par la CNSA en novembre 2020). Frédéric Vergnaud précise que ce guide vise à valoriser les bonnes pratiques constatées mais n’a pas de caractère normatif. Par ailleurs, le guide descriptif des nomenclatures publié en 2018 a été mis à jour courant décembre 2020 afin d’outiller l’ensemble des ESSMS et non pas seulement ceux qui participaient aux études et enquêtes de coûts.

Suite à cette phase de consolidation sur les pratiques existantes, la CNSA a souhaité former et sensibiliser un maximum d’acteurs aux usages qualitatifs. Pour cela, elle a ainsi souhaité élaborer un kit pédagogique publié le 20 octobre 2021 sur le site internet de la CNSA. Suite à l’élaboration de ce kit, l’enjeu est désormais de réfléchir à une stratégie de déploiement sur 2 ans avec comme publics cibles :

- Les personnes en situation de handicap et les proches aidants ;
- Les ESSMS et acteurs de l’accompagnement ;
- Les autorités de tarification et de contrôle et les acteurs institutionnels.

Après avoir présenté les nomenclatures de besoins et de prestations, Jacques Prieto a par la suite détaillé les différents éléments du kit pédagogique qui se compose de 2 modules ainsi que d’un manuel formateur qui vise à outiller les personnes amenées à animer les formations sur les nomenclatures.

Le 1er module du kit présente les nomenclatures des besoins et des prestations en détail avec 5 objectifs dont 1 participatif via la mise en pratique avec un plateau de jeu (3h30) :

Formations pour les salariés et bénévoles

Janvier—Février 2022

Prochaines formations dont vous trouverez le programme dans les pages suivantes

N°	Thème	Date	Tarif
2	Elaborer l'ERRD = 2 formats = 2 dates	22-24-25 février (7h en distanciel)	295€
3	Mettre en œuvre l'analyse financière : module 1 Bilan financier et ratios	21-22 février + 03-04 mars (visio 4x3h)	590€
4	Mettre en œuvre l'analyse financière : module 2 Bilan prévisions et plan pluriannuel	10-11-17-18 mars (visio 4x3h)	590€
18	Maitriser les fondamentaux en droit social	3 mars (présentiel) + 10 et 18 mars (visio 2x3h30 matin)	590€
19	La réforme de la formation professionnelle : ce qui change pour les employeurs	10 et 18 mars (2x3h30 après midi)	295€
33	Savoir communiquer et motiver au sein d'une équipe	11 mars	295€



Au vu de la situation sanitaire actuelle, l'URIOPSS se réserve le droit de transformer les formations initialement prévues en présentiel en formations à distance



*Formations gratuites destinées aux administrateurs et bénévoles
(programmes dans le catalogue Formations pour bénévoles sur uriopss.centre.fr)*

5	Appréhender le rôle et les responsabilités des administrateurs	15 mars	Gratuite pour administrateurs et bénévoles
---	---	----------------	---

N°2	Gestion, comptabilité, tarification	1 jour	22-24-25 février (distanciel)
	Elaborer l'ERRD (Etat Réalisé des recettes et des dépenses) - Support pour rendre compte de l'utilisation des ressources et évaluer la mise en œuvre des conventions et contrats (CPOM)		

Intervenant : Luc MAUDUIT

Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS/URIOPSS

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, Responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles. La présence du binôme directeur/comptable est souhaitable.

Il est recommandé d'apporter dans la mesure du possible ses derniers documents (EPRD, ERRD et bilan) Pour la formule en distanciel : Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro (la webcam est optionnelle).

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

- formule en distanciel intégral avec l'alternance de 3 x 2H de séquences en classe virtuelle (via l'outil TEAMS) et 2 séquences de travail en autonomie.

Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier

Cas pratique: Présentation d'un modèle d'ERRD
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation tour de table de clôture de la journée : vérification que les questions aient trouvé réponses en fonction des attentes émises en début de formation, Quiz final sur paperboard

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans ou Teams

Objectifs pédagogiques

- Connaître le contexte législatif (loi de finance SS de 2016, 2017 et 2018) et réglementaire (décret du 21 décembre 2016 codifié, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis)
- Acquérir les connaissances nécessaires pour élaborer l'ERRD
- Maîtriser la procédure de l'ERRD au sein du nouveau dispositif, et en particulier dans le cadre de la mise en œuvre d'un CPOM

Programme

L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico sociaux sous EPRD

L'ERRD : le moyen de rendre compte :

- une procédure réglementée : échéances, transferts sur une plateforme.
- La place de l'ERRD dans le cadre d'une négociation contractualisée via le dialogue de gestion (CPOM).

L'ERRD : composition et construction

- Tableau de l'activité réalisée
- Le ou les CRP (principal ou annexes)
- le suivi durant l'année, les décisions modificatives, ou transferts de crédits.
- Les tableaux annexes relatifs à la l'emploi des crédits (frais de personnels, tableau de répartition des charges, tableau des provisions et réserves, etc..)
- Le rapport d'activité réalisée et financier
- L'ERRD synthétique, le calcul de la CAF réalisée.
- Du résultat comptable au résultat administratif, l'affectation du résultat : affectation à un projet (réserves) et porosité du résultat
- Lien entre l'affectation du ou des résultats avec les fiches actions du CPOM : les résultats : moyens des objectifs.
- Le bilan financier et les ratios

Le tableau de bord ANAP : un complément à l'ERRD

- Les indicateurs réglementés dits indicateurs de performance : ANAP.
- Repérer les sources de collecte des indicateurs (frais de personnel, GRH, le suivi des usagers, de l'activité, etc..)

Gestion, comptabilité, tarification

N°3 Mettre en œuvre l'analyse financière : module 1 - Bilan financier et ratios

Sur 4
jours

21 février 2022 : 14h-17h
Intersession : 30 min
22 février 2022 : 14h-17h
Intersession : 30 min
3 mars 2022 : 14h-17h
Intersession : 30 min
4 mars 2022 : 14h-17h

Intervenant : Julien Dufresne
Consultant formateur en tarification, gestion budgétaire et financière

Coût : 590 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs bénévoles ou toute personne travaillant avec les documents comptables basiques (bilan et un compte de résultat). Il est recommandé d'apporter le dernier bilan comptable

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en distanciel
- 12 h et 3 séquences de travail en autonomie.
Formation mixte ou entièrement à distance également possible pour les INTRA.

Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier
Cas pratiques issus de situations réelles
Retours d'expériences des participants

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table de clôture de la journée, vérification que les questions aient trouvé réponses en fonction des attentes émises en début de formation. Quiz final sur paperboard
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la technique de montage d'un bilan financier et sa lecture
- Maîtriser les fondamentaux de la logique financière: FR, BFR, T
- Disposer d'une base de 15 ratios financiers

Programme

Les informations utiles à l'analyse financière

Rappel des concepts comptables

Bilan Financier et différentes masses du bilan financier :

- Ratios
- Tableau de variation des flux de trésorerie
- La situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible

Présentation du bilan financier

N°4 Gestion, comptabilité, tarification Mettre en œuvre l'analyse financière : module 2 - Prévisions et Plan pluriannuel	Sur 4 jours	10-11-17-18 mars 2022 9h-12h

Intervenant: Julien Dufresne
 Consultant formateur en tarification, gestion budgétaire et financière

Coût: 590 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs bénévoles ayant idéalement déjà suivi le module 1 "Bilan financier et ratios"

Il est possible d'amener le dernier bilan comptable, voire son plan pluri annuel de financement.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en distanciel

Cas pratique : Présentation d'un modèle d'EPRD. Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table de clôture de la journée, vérification que les questions aient trouvé réponses en fonction des attentes émises en début de formation. Quiz final sur paperboard
 Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Outil : TEAMS

Objectifs pédagogiques

- Permettre un diagnostic de la situation financière d'une association.
- Négocier l'allocation des financements nécessaires à la politique d'investissement et à l'impact de celle-ci sur le fonctionnement des établissements et des services.

Programme

L'analyse financière dans le Code de l'Action Sociale et des Familles :

- L'importance du bilan financier
- Le plan pluriannuel d'investissement et de financement.

Savoir analyser un bilan financier

Etablissement d'un plan pluriannuel de financement : méthodologie.

- Présentation et étude approfondie d'un cas pratique.

Le Plan de financement actualisé

Droit social

N°18 FORMATION MIXTE : Maîtriser les fondamentaux en droit social

Sur 3
jours

3 mars 2022 (présentiel)
+10 mars 9h-12h30
+ 18 mars 9h-12h30

Intervenante : Jérphine TOURET,
Conseillère technique à l'URIOPSS

Coût : 590 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs ou responsables des Ressources Humaines ou tout autre cadre de direction en situation de gestion des plannings et des contrats de travail.

Disposer d'un **ordinateur avec une connexion internet, un micro** (la webcam est optionnelle). Un contact, ainsi qu'un lien de connexion, seront adressés en amont de la formation. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la formation.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation mixte de 14 heures composée de 1 journée en présentiel puis 2 séquences en classe virtuelle (via l'outil TEAMS)
Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques.
Support d'animation en partage d'écran remis à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation : Evaluation des acquis en cours de formation : synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : uriopss.centre@wanadoo.fr

Lieu / Outil : Orléans et TEAMS

Objectifs pédagogiques

- Connaître et maîtriser les fondamentaux du droit social
- Acquérir les bases en droit du travail sur les différents contrats, les congés, les absences, l'organisation du travail et les modes de rupture

Programme

Classe virtuelle 1—15 mars 2021 14h-17h

- Les sources du droit du travail
- La hiérarchie des sources du droit du travail
 - Savoir organiser la veille juridique

Les règles relatives à la durée du travail et les modalités d'aménagement du temps de travail
INTERSESSION : travail en autonomie—30 min

Classe virtuelle 2—16 mars 2021 9h-12h

- Définition, principes et conséquences de la relation contractuelle
- Les cas de recours aux différents types de contrat de travail
 - Rédiger le contrat de travail (Forme, contenu et clauses)
- INTERSESSION : travail en autonomie—30 min*

Classe virtuelle 3—19 mars 2021 14h-17h

- Le pouvoir disciplinaire de l'employeur
- Définir la notion de faute et de sanction
 - Respect de la procédure
 - Modifier ou rompre le contrat de travail

Les différentes causes de modification du contrat de travail et procédures de rupture de la relation contractuelle
INTERSESSION : travail en autonomie—30 min

Classe virtuelle 4—26 mars 2021 14h-17h

- Appréhender le nouveau cadre des relations collectives du travail
- les missions et rôles du CSE et des organisations syndicales

L'impact de l'évolution de la formation professionnelle sur la gestion du personnel

Droit social

N°19

La réforme de la formation professionnelle : ce qui change pour les employeurs

2 classes
virtuelles10 et 18 mars 2022
14h—17h30

Intervenant : Jérôme TOURET, conseillère technique à l'URIOPSS

Coût : 295 €

Public/Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines. Toute personne en situation de gestion de la formation et/ou de conduite des entretiens annuels/professionnels.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en distanciel
Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques.
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation : synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM
Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu / Outil : Teams

Objectifs pédagogiques

- Situer les enjeux de la réforme de 2018
- Identifier les évolutions des dispositifs
- Mesurer l'impact financier
- Elaborer un plan d'actions pour mettre en œuvre la réforme

Programme

La réforme : Enjeux et orientations

Les « nouveaux » acteurs

- Le rôle de France Compétences
- Le rôle des branches professionnelles
- Le rôle des OPCO

Les dispositifs de formation

- Les constats et les « partis-pris »
- Fin de la période de professionnalisation
- Le CPF monétisé
- Le CPF de transition, simple évolution du CIF ?
- Le contrat de professionnalisation
- Le contrat d'apprentissage
- La PRO A
- Le CEP

Du plan de formation au plan de développement des compétences

- La nouvelle définition de l'action de formation
- La FEST (Formation en situation de travail)
- Les obligations de l'employeur
- L'évolution de l'entretien professionnel
- La négociation sur la formation
- Le rôle du CSE

Le financement de la formation

- Transfert de la collecte à l'URSSAF
- Financement de l'alternance
- Péréquation pour les entreprises < à 50 salariés
- Financement du CPF-Financement du CEP

Ressources humaines N°33 Savoir communiquer et motiver au sein d'une équipe	1 jour	11 mars 2022 9h-12h30 / 13h30-17h
--	---------------	--

Intervenant : Isabelle REGNAULT
Coach, consultante et formatrice

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, Chefs de service, coordinateurs
Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : formation en présentiel—Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.

Alliance de théorie, mise en situation et analyse de situations de travail.
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation : Cas pratique
Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Améliorer la dynamique de groupe et la cohésion d'équipe
- Résoudre les conflits au quotidien et les sources de tension
- Développer des relations constructives avec ses partenaires

Programme

Principes et techniques de négociation

- Les différentes formes de négociation selon les buts poursuivis : négociation contradictoire et négociation coopérative.
- Les outils du négociateur
- Les techniques d'argumentation et de débat.
- Stratégies et tactiques.

Cadrage et phase préparatoire

- La détermination de l'objectif.
- La recherche des points négociables.
- L'élaboration d'un « scénario ».

La conduite de la négociation

- Les trois étapes d'une négociation réussie.
- Construire son argumentation
- Les attitudes « gagnant-gagnant »

La gestion des tensions et des conflits

- Les différents niveaux de conflit selon la nature de la situation.
- Attitudes adultes et réactions de défense.
- L'assertivité : efficacité et limites.
- Comment adapter son comportement et son style de communication

Ce document est à photocopier autant de fois que nécessaire – un bulletin d'inscription par stage

BULLETIN D'INSCRIPTION 2022

Organisme :

Nom de la structure :

Adresse :

Nom, prénom et fonction du Responsable de l'association : **(obligatoire)**

.....

Mail du Responsable de l'association : **(obligatoire)**.....

Numéro d'adhérent : CC

Stagiaire(s) :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :

Autre demande particulière :

Inscription au stage : Intitulé

N° Date(s)

Coût X nombre de personne(s) Coût total = €

Règlement à nous adresser avec le présent bulletin d'inscription ou par virement

Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ?

Adresse de facturation : (si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCO)

- Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation
- Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l'URIOPSS Centre
En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, 45 000 ORLEANS.

- Le traitement a pour finalité de gérer le suivi des inscriptions aux formations, conformément aux exigences de certification du Référentiel National Qualité.
- Les données suivantes : nom du participant, structure d'origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation. La finalité de ce traitement est l'adaptation de la formation au public.
- Vous avez le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement.
- Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à le

Signature de l'employeur

- Objectif 1 : Comprendre le contexte, les enjeux et les objectifs des nomenclatures des besoins et des prestations
- Objectif 2 : Maîtriser la définition des notions (besoin, prestation directe, prestation indirecte, objectif personnel de réalisation, norme de réalisation, performance, obstacle, facilitateur)
- Objectif 3 : Comprendre la logique et l'articulation des nomenclatures
- Objectif 4 : Maîtriser les 4 caractéristiques des prestations directes (caractéristiques des prestations directes, focus sur les prestations de transport, de coordination renforcée et de coopération)
- Objectif 5 : Savoir se servir des nomenclatures pour identifier les besoins et qualifier les prestations qui y répondent à partir de situations concrètes (plateau de jeu)

Le 2ème module du kit présente les différents usages qualitatifs possibles des nomenclatures et propose une mise en application autour d'études de cas (3h30) avec les objectifs suivants :

- Objectif 6 : Connaître les différents types d'usages qualitatifs des nomenclatures
- Objectif 7 : Réfléchir à la manière dont les nomenclatures peuvent vous être utiles
- Objectif 8 : Définir les cadres (partenariaux notamment) dans lesquels les nomenclatures des besoins et des prestations pourraient être utiles

Questions/réponses à Frédéric Vergnaud :

Est-ce qu'il y a des travaux en cours pour bénéficier de ce qui a été déjà fait en termes d'utilisation des nomenclatures, notamment sur le dossier de l'usager ?

Le DUI intègre les nomenclatures donc c'est un bon outil pour démarrer. Il y a des exemples sur le site de la CNSA et qui se veulent assez macro pour laisser le libre choix aux ESMS pour se structurer à partir de leur propre organisation. La CNSA fournit des cadres d'analyse : guide de bonnes pratiques et le kit pédagogique maintenant.

Lors des groupes de travail initialement mis en place, il y avait des groupes spécifiques par catégories

d'ESMS. Est-ce qu'il y a des groupes spécifiques ESAT ?

Non, le choix est de ne pas partir des catégories d'ESMS ni des types de déficience. Il est possible de le faire via des organismes de formation. Il n'y a pas de cadre national. Les groupes de travail par type d'établissement sont en lien avec les couts : il s'agit d'échantillonner les ESMS du périmètre Serafin-PH pour avoir un maximum de structures dans l'échantillon. Les usages des nomenclatures pourraient très bien intéresser les acteurs de droit commun.

Quid de de la connaissance de Serafin-PH et des nomenclatures par les usagers ?

Les personnes en situation de handicap sont associées à nos travaux sur les aspects tarification. Des documents FALC sont disponibles sur le site de la CNSA.

Sur les nomenclatures, il y a les nomenclatures en FALC. Cela va dépendre des personnes. Dans les PAP, il est préférable que la personne soit en capacité d'exprimer ses besoins en fonction des nomenclatures. Il y a énormément de manières différentes d'associer les personnes. Il n'y a pas de recommandations en la matière. Les nomenclatures ne sont pas un outil d'évaluation mais bien un outil de description. Il est possible d'utiliser les outils d'évaluation déjà utilisés au sein des ESMS qui sont complémentaires des nomenclatures. Il est également possible d'utiliser les nomenclatures pour quoter les besoins.

Quid de l'autodétermination des personnes accompagnées. Le cadre des nomenclatures semble laisser peu de marge à une interprétation par les ESMS ?

Notre intention est à l'opposé de ce qui est exprimé. Les nomenclatures sont comme un dictionnaire. Si l'on se comprend c'est parce que l'on a appris la langue française et cela n'empêche pas d'utiliser les mots que l'on veut et de faire les phrases que l'on souhaite. Si ce n'est pas assez détaillé, il est conseillé de consulter la CIF qui l'est beaucoup plus. Il appartient aux professionnels d'identifier l'écart entre ce que la personne souhaite faire et son objectif. On est convaincu que c'est plutôt un outil qui favorise l'autodétermination.

Les différents usages possibles des nomenclatures de besoins et de prestations :

Frédéric Vergnaud rappelle tout d'abord qu'il n'y pas d'usages préétablis mais des usages qui partent de l'utilisation des nomenclatures dans le cadre du projet

personnalisé et qui font une forme de "tache d'huile" sur les autres usages. En effet, les retours d'expériences permettent de faire ressortir un usage "source", celui des projets personnalisés ; la formalisation d'un projet personnalisé sur la base des nomenclatures des besoins et des prestations permet d'alimenter le contrat de séjour, lui-même reflet du projet d'établissement ou de service qui s'inscrit dans les objectifs d'un CPOM et des différents schémas régionaux et départementaux. On retrouve bien ici toute la logique d'accompagnement, les besoins des usagers.

Cyril Polvoreda, Responsable de département Personnes en situation de handicap - Personnes confrontées à des difficultés spécifiques à l'ARS Centre-Val de Loire identifie 3 enjeux relatifs au déploiement de l'utilisation des nomenclatures

- Pouvoir s'appuyer des sur les retours des associations afin de pouvoir travailler sur l'adéquation de l'offre aux besoins des publics sur les territoires ce qui est dans les missions de programmation et de déploiement des dispositifs de l'ARS ;
- Renforcer l'inclusion car les nomenclatures induisent des parcours différents, des parcours diversifiés qui favorisent l'accès au milieu ordinaire qui lui-même réalise des prestations ;
- Pourvoir valoriser les accompagnements qui se font sur les territoires, repérer les coordinations qui se mettent en place, bien mesurer la coordination des réponses et bien l'objectiver ;

Il y a une attente majeure de l'ARS concernant la généralisation de l'usage des nomenclatures avec notamment les diagnostics CPOM pour mesurer la trajectoire d'évolution des personnes accompagnées, des prestations délivrées, des métiers et des pratiques au sein des ESMS. Il y a également une attente de l'ARS qui vise à renforcer l'accompagnement des personnes, notamment pour l'élaboration des projets personnalisés ;

Par ailleurs, il y a également une attente de l'ARS sur la généralisation des usages qui doit permettre de rendre plus efficient le dispositif « RAPT » autour de la coordination des acteurs afin d'apporter des réponses notamment aux situations les plus complexes. Il y a une concertation à réaliser par l'ARS avec la CNSA afin de définir une stratégie régionale qui devra se faire avec les Conseils départementaux et cela fera probablement l'objet de fiches actions spécifiques dans le cadre des CPOM. Cyril Polvoreda conclut en précisant qu'il y a également des contacts réguliers

avec les organismes de formation initiale afin que les futurs professionnels de terrain puissent avoir cette sensibilisation aux nomenclatures avant d'arriver en situation d'emploi.

Retours d'expériences associatifs : APAJH 41 et Atouts et Perspectives

Maïté Pelloille, Directrice-adjointe de la plateforme Services et prestations au sein du pôle Enfance Handicap de l'APAJH 41 et Gwénola Le Perrun, Educatrice spécialisée à l'APAJH 41 présentent un 1er retour d'expériences de l'utilisation des nomenclatures dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Le reporting a été intégré dans les pratiques avant le ploieement des nomenclatures ce qui a facilité leur appropriation. Le premier travail mené : a été de maîtriser le langage Serafin PH. A ce titre, un outil ergonomique (reporting réalisé chaque semaine sur le logiciel) a été élaboré afin d'identifier les besoins et par la suite les prestations qui peuvent y répondre.

Avantages identifiés concernant l'utilisation des nomenclatures :

- L'utilisation de Serafin a permis d'aller plus souvent chercher des partenaires sur le territoire ;
- Permet de réinterroger les pratiques et de s'assurer que les prestations proposées aux usagers correspondent à ce qui peut être proposé ;
- Permet de valoriser le travail effectué ;
- Le découpage des nomenclatures permet de repenser l'offre de service, de réécrire un projet d'accompagnement médico-éducatif ;
- Le PPI a été remanié en termes de trames ce qui permet de prioriser les besoins entre les objectifs, les modalités d'accompagnement et d'aller ensuite sur les modalités d'évaluation ;
- Réflexion en cours sur les indicateurs pour effectuer les évaluations ;
- Outil informatique déployé en interne, bien assimilé par les professionnels ;
- L'utilisation des nomenclatures dans le cadre des projets d'activité a permis d'identifier des besoins personnalisés et les prestations mobilisées en déterminant des objectifs individuels et collectifs

Points de vigilance identifiés concernant l'utilisation des nomenclatures :

- Accessibilité pour les aidants ;
- Harmonisation de l'interprétation des besoins et des prestations.

Laurent Salmon, Directeur général de l'association Atouts et perspectives (37) ajoute que les nomenclatures permettent de développer tous les projets d'établissement et de service. En effet, en 2015, il constatait que les différentes modalités d'accompagnement soulevaient une difficulté afin d'avoir un référentiel commun permettant de définir des projets d'action qui soient entendables et compréhensibles par l'ensemble des professionnels intervenant pour l'accompagnement des personnes. Cela a été une réflexion pour l'ensemble des professionnels dans le cadre de l'accompagnement global : travail d'identification des actions afin de voir comment se répartissaient ces prestations dans le cadre du PAG notamment en termes de temps, cela a amené à repenser le sens du travail, passer d'une approche militante des années 70/80 afin de redonner un engouement au travail parce que l'on sait que l'on fait en réponse à une demande précise. Le travail n'est pas terminé, on est toujours dans cette démarche d'acculturation. Cela réduit les flous et les malentendus et oblige à la précision sur ce qui est réalisé et soucieux que l'objectif est atteint et si tel n'est pas le cas à redéfinir qu'est-ce qu'il est possible de proposer. L'appropriation des nomenclatures demande du temps afin de s'assurer que l'ensemble des professionnels s'approprient bien les définitions des nomenclatures.

Questions/réponses :

Question de Frédéric Vergnaud à l'APAJH 41: Vous êtes très avancés dans la démarche, de quel temps disposez-vous pour faire ce travail ?

Réponse de l'APAJH 41: L'outil dont on dispose facilite les choses pour les personnes qui aiment bien l'informatique. Cela nécessite un temps important de reporting, mais cela a toujours fait partie du travail de l'équipe. C'est une habitude de travail à prendre qui représente 1 à 2h par semaine.

Quelle association des familles est mise en place dans

le cadre de l'élaboration du PAP au regard des nomenclatures ?

Réponse de l'APAJH 41: Cela dépend des familles. La trame Serafin est adaptée en fonction des familles concernées.

Comment définir la coordination renforcée ?

Réponse de Frédéric Vergnaud : C'est une prestation ajoutée à la nomenclature en 2016. C'est la seule prestation directe qui répond à un somme de besoins pour une personne qui se retrouve à être en difficulté dans la réponse à ses besoins.

Un outil de traçabilité commun à tous les opérateurs va-t-il se mettre en place ?

Réponse de Frédéric Vergnaud : Ce n'est pas dans les missions de la CNSA de proposer ce type d'outil. Il y a un fort enjeu afin de permettre de faciliter un langage commun entre les outils de tarification. Via Trajectoire ne permettra pas de mettre en rapport prestations et besoins.

-Réponse de Jacques Prieto : certains logiciels de dossier usager informatisé (DUI) déployés dans le cadre du Programme ESMS numérique intègrent d'ores-et-déjà les nomenclatures de besoins et de prestations.

Partenariat CROS/URIOPSS 2021 sur la mise en place de séances gratuites d'activités sportives adaptées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

Le Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire (CROS CVL) et l'URIOPSS Centre expérimentent en 2021 une opération de développement d'activités physiques et sportives à destination des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux, en lien avec la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS).

Genèse : Ce partenariat est à l'initiative du CROS qui a sollicité l'URIOPSS dans la cadre de la réponse à un appel à projet Impact 2024 (en vue des JO) : Cet appel à projets encourage les acteurs de terrain issus du mouvement sportif, du monde associatif et des collectivités locales à innover en proposant des projets en groupement. Il s'adresse à toutes les structures de l'intérêt général qui utilisent le sport pour la santé, le bien-être, la réussite éducative, l'inclusion, et le développement durable.

Objectif : L'objectif du projet est de proposer gratuitement des séances d'intervention d'éducateurs sportifs au sein des ESSMS (sociaux + médico-sociaux) par une mise en relation via l'Uriopss entre les ESMS et les fédérations et ligues sportives des territoires. Cela peut être complémentaire à des démarches éventuellement déjà en cours dans les ESMS

Lancement du projet en février 2020 : du retard a été pris dans la mise en œuvre du fait de la crise sanitaire et les séances n'ont réellement pu débuter, après de nombreux contacts organisationnels entre les établissements et services et les clubs sportifs, qu'en septembre 2021.

Le projet qui remporte un franc succès, va se prolonger au moins jusqu'en septembre 2022.

Les établissements et services qui bénéficient aujourd'hui de ce partenariat sont situés dans 5 des 6 départements de la Région (pas d'établissements et services candidats en Eure-et-Loir). Sur le secteur du handicap, le partenariat s'est élargi en 2021 au comité

paralympique et sportif français qui propose également ce type d'intervention gratuite dans le cadre de son projet ESMS X Club. Les établissements et services des secteurs de l'aide à domicile, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et de l'accueil des personnes âgées se sont également engagés dans le projet.



PROPOSITION D'UNE OFFRE D'ACTIVÉTÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES GRATUITES POUR LES USAGERS DES ESSMS.

EXPÉRIMENTATION 2021

Comité Régional Olympique et Sportif Centre Val de Loire



CROS CENTRE VAL DE LOIRE

Union Régionale Interfédérales des Oeuvres et Organismes Privés non lucratif Sanitaires et Sociaux



Avec le soutien de :

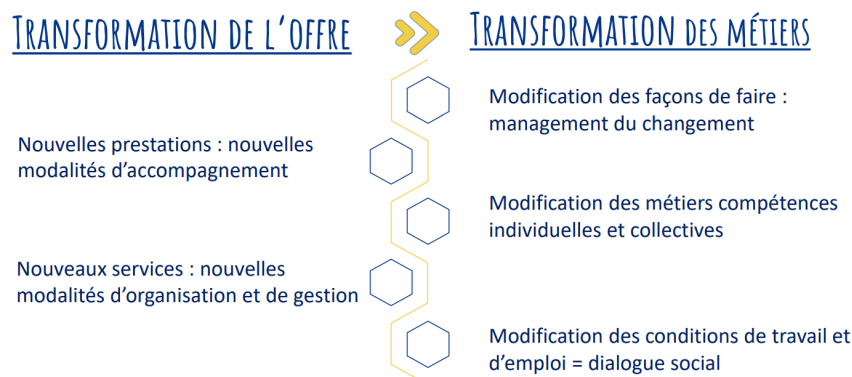


Une demi-journée de bilan sera organisée en visioconférence le 29 avril 2022 matin.

Le plan de développement des compétences dans un contexte de transformation de l'offre : retour sur la réunion du groupe « Responsables des Ressources Humaines » du 14/12/2021

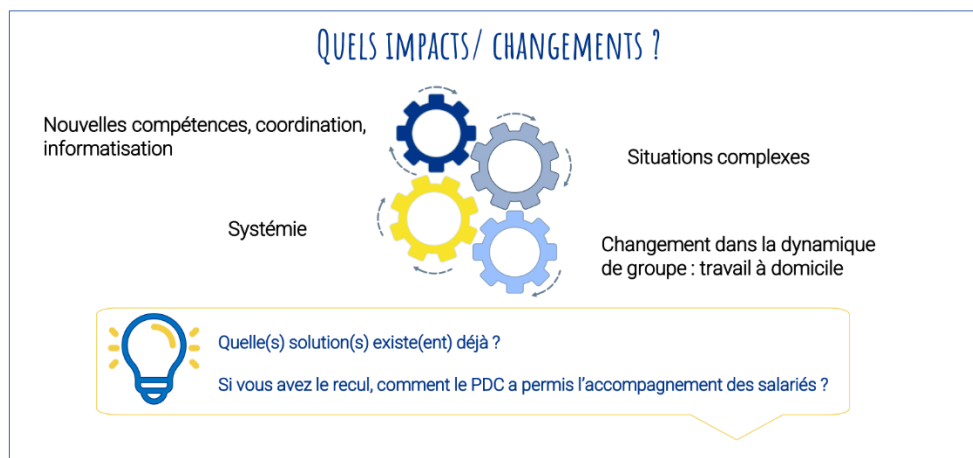
Le 14 décembre 2021 a eu lieu le groupe RRH ayant pour thématique "le plan de développement des compétences dans un contexte de transformation de l'offre".

L'URIOPSS était accompagnée de l'OPCO Santé lors de cet échange de bonnes pratiques inter-associatifs.



Les échanges ont dans un premier temps porté sur les bases du plan de développement des compétences (PDC) pour aboutir dans un second temps à des discussions pratico-pratiques.

Un temps a été consacré à l'informatisation liée à la transformation de l'offre mais aussi à la transformation sociétale. Comment avez-vous identifié les besoins ? Comment vous, manager, avez-vous réussi à conduire cette politique du changement ? Quels dispositifs avez-vous mis en place ? Telles ont été les questions soulevées pour lesquelles chaque association a alimenté les réponses selon ses retours d'expériences.



Les associations se sont également soumises à un exercice : traduire le changement de l'offre en compétence. C'est à dire qu'il a été explicité que, pour parvenir à piloter son PDC, le manager devait se demander :

" le collaborateur doit désormais réaliser telle mission, mais alors comment cela se traduit en compétences ? Que lui faut-il acquérir pour réaliser ses nouvelles missions ? "



Nous remercions chaleureusement chacune des associations qui ont répondu présentes et nous espérons vous voir nombreux pour le **prochain groupe RH qui se déroulera en avril 2022 avec pour thématique " la politique de recrutement "**.

« Paroles d’acteur(s) - On agit, on en parle. On en parle, on agit » : retour sur sur la 5ème Conférence régionale de lutte contre la pauvreté

Le 22 novembre 2021, s’est tenue la 5e Conférence régionale des acteurs de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le thème « Paroles d’acteur(s) - On agit, on en parle. On en parle, on agit ».

Après une présentation de la feuille de route régionale par Régine ENGSTRÖM, Préfète de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret, Jean-Yves DOUCHEZ, Commissaire à la lutte contre la pauvreté et Marine JEANTET, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté se sont prêtés à un dialogue croisé interactif sur l’« abcédaire solidaire » régional.

S’en est suivie une table ronde, animée par Johan PRIOU, directeur régional de l’URIOPSS Centre, missionnée pour accompagner l’implication des acteurs des réseaux dans la stratégie.

L’objectif de cette table ronde : montrer la diversité des actions conduites par l’ensemble des acteurs associatifs et institutionnels sur les 4 priorités régionales et renforcer la mobilisation pour la suite des travaux.

Les pilotes des groupes de travail ont ainsi pu présenter le contexte, les actions et les perspectives des différents chantiers. Des témoignages d’acteurs ont enrichi les débats et les échanges virtuels avec la salle via le tchat.

STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Enfin, la Conférence, suivie par plus de 200 personnes, s’est conclue par un zoom sur « l’automne de la participation 2021 » mené par la Fédération des acteurs des solidarités (FAS), retraçant le témoignage de personnes concernées.

A la suite de la conférence, les 4 priorités se sont réunies sur les thèmes suivants :

- o 24/11/2021 – Priorité 1 : Hébergement des familles 24h/24 et humanisation des accueils d’urgence : quelles conséquences tirer des expériences vécues pendant la crise sanitaire ?
- o 17/12/2021 – Priorité 3 : La lutte contre les sorties sèches de l’ASE
- o 01/01/2022 – Priorité 4 : Le recrutement des publics en IAE et les passerelles inter SIAE
- o 04/01/2022 – Priorité 2 : Comment mieux intégrer les personnes concernées dans les réflexions des groupes de travail ?

LES PRIORITÉS DE LA FEUILLE DE ROUTE

UNE CO-CONSTRUCTION AU NIVEAU DU TERRITOIRE

ENFANCES ET BESOINS ESSENTIELS

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EN

HÉBERGEMENT D'URGENCE

HUMANISATION + ACCUEIL 24h/24

DÉVELOPPEMENT DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

RÉDUCTION DU RESTE À CHARGE POUR LES COLLECTIVITÉS

PLAN REBOND PETITE ENFANCE

ACCÈS AUX DROITS PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

300 PERSONNES CONCERNÉES

ALLER VERS

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX - ÉVALUATION ?

COMMUNIQUER

VALORISER LA PAROLE RECUEILLIE

TEMPS D'ÉCHANGE SPLP

LUTTE CONTRE LE NON RECOURS

ACTIONS ENGAGÉES PAR LES ASSOCIATIONS FAMILIALES

ÊTRE À L'ÉCOUTE

AGIR DANS LA PROXIMITÉ

PRESSE LOCALE

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES PRÉCARITÉS CHEZ LES JEUNES

MIXITÉ SNU SOCIALE

ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX DROITS

RENFORCER LA COORDINATION DES ACTEURS DU RÉSEAU

ACCÈS AUX BESOINS ESSENTIELS

! PRÉCARITÉ

LUTTE CONTRE LES SORTIES SÈCHES DE L'ASE

ACCÈS À L'EMPLOI

CONTRACTUALISATION AVEC LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX + ACTIONS

PARCOURS DE L'INSERTION À L'EMPLOI

DÉCLOISONNER LES MODES D'ACTION

CLARIFIER LE RÔLE DES ACTEURS

INFORMER LES PUBLICS DES DISPOSITIFS

déploiement de l'obligation de formation

RAPPROCHEMENT ENTREPRISES ET DISPOSITIFS D'INSERTION

de 140 000 à 240 000 bénéficiaires IAE

PAROLES D’ACTEUR(S) - ON AGIT, ON EN PARLE. ON EN PARLE, ON AGIT. @helenepouille

Le tournant domiciliaire : des rapports au commencement de l'action

Par M. Alexandre HAUSKNOST, Directeur de la Fédération ADMR



Au cours de ces 20 dernières années, le nombre de mots dans le Code de l'Action Sociale et des Familles a été multiplié par 6. Cette indigestion réglementaire concerne tous les ESMS. Depuis la Loi Borloo de 2005, le secteur de l'aide à domicile est largement concerné puisque les SAAD relèvent du contrôle du ministère des Solidarités mais aussi du ministère de l'Économie. Cette double autorité n'est pas sans poser de souci en raison de la multiplicité des modalités d'évaluation.

Pour autant, dans les discours des pouvoirs publics, le domicile constitue l'avenir. Il répond aux aspirations de nos concitoyens fragiles et une alternative recherchée à une entrée précoce en établissement spécialisé. Dans le même temps, le secteur du domicile s'avère ultra concurrentiel et dispose de moyens financiers restreints. Pour donner un nouvel élan, le gouvernement a lancé une démarche en deux temps : faire un diagnostic exhaustif et croisé puis réformer le cadre juridique pour l'adapter aux enjeux identifiés.

Le présent article se centre sur les éléments essentiels des conditions d'exercice des métiers du domicile en SAAD ou SSIAD tels qu'ils sont évoqués dans les rapports publiés au cours des 3 dernières années (Rapport Libault - mars 2019, Rapport El Khomri - octobre 2019, Rapport d'information parlementaire F. Ruffin (LFI) / B. Bonnel (LREM) - juin 2020, Rapport Vachey - septembre 2020, Rapport du CESE sur le travail à domicile - Décembre 2020, Mission Laforcade - 2021)

Cette profusion de textes consacrés aux conditions légales et structurelles de l'exercice des métiers montre la prise de conscience des pouvoirs publics. Une évolution globale structurelle est souhaitée par tous les acteurs mais ne pourrait s'envisager de manière isolée.

L'abandon du projet de Loi Autonomie Grand Age a pu constituer un frein dans cet élan réformateur. Toutefois, d'autres moyens sont utilisés par le gouvernement pour modifier en profondeur le cadre législatif et réglementaire (Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 notamment).

I. Les constats

A. L'exercice des métiers du lien à domicile

Les métiers du lien à domicile regroupent plusieurs professions (aide à domicile, aide soignante, infirmière, ...) et type de services (SAAD, SSIAD, particulier employeur...).

En raison des pénuries de personnel, il est constaté

des glissements de tâches pouvant conduire à brouiller la représentation de la profession d'aide soignant.

L'article L232-6 du CASF prévoit que, dans les cas de perte d'autonomie les plus importantes, l'affectation de l'APA **doit privilégier un service organisé en mode prestataire**. Le principe d'une modulation du montant de l'allocation « en fonction de l'expérience et du niveau de qualification » de la personne ou du SAAD est également posé dans le même article. Toutefois, les textes réglementaires d'application ne sont toujours pas parus.



Dans les faits, les contraintes budgétaires font obstacles aux politiques de qualification des personnels. Les difficultés à fidéliser et à recruter conduisent à confier une grande partie des interventions à des personnels non qualifiés.

Il est constaté également 3 filières distinctes de classification des OPCO pour ce secteur. Cela complexifie le recours à une démarche de professionnalisation. De plus, le secteur conventionnel est multiple avec de fortes divergences conventionnelles. Le seul point commun est la faiblesse des rémunérations proposées à du personnel essentiellement féminin (96,5 % de femmes à l'ADMR 41)

Il convient également de constater que le secteur associatif est fortement contraint par les procédures de financement public (art L314-6 du CASF). Cette situation explique la **perte du pouvoir d'achat des salariés** évaluée à 31 % depuis 2003 (statistique avant l'avenant 43).

La situation des aides-soignantes semble meilleure car elles disposent d'une alternative d'emploi en établissement ou en intérim. Ainsi, leur temps partiel relève d'un choix et n'est pas subi.

La gestion des plannings est un sujet central et les besoins des bénéficiaires sont concentrés sur les mêmes créneaux. L'absence de paiement des temps consacrés à du non présentiel explique la prédominance du temps partiel dans le secteur (temps de coordination et d'échanges non rémunérés).

Il existe des disparités dans la prise en compte des temps et des frais de déplacement. Par exemple, les frais kilométriques sont remboursés comme suit :

- BAD : 35 centimes/ km
- Entreprises lucratives : 22 centimes / km
- Particulier employeur : négociation de gré à gré

Le temps minimal d'intervention (1/4h, 1/2h, 3/4h) constitue une injonction ayant des conséquences négatives sur les conditions de travail et la qualité du service rendu.

Les métiers du lien nécessitent une capacité d'adaptation aux personnes et à leur environnement. Il n'est pas rare que les intervenants changent de lieu d'activité plus d'une demi-douzaine de fois dans la journée. Ainsi, il convient également d'adapter en permanence les instructions souvent prescrites. De nombreux métiers nécessitent de mobiliser des compétences techniques nécessitant une formation. La dimension psychosociale liée à cette autonomie et les adaptations permanentes sont à prendre en compte. La pénibilité du travail est ainsi marquée par l'importance de la charge physique et de la charge mentale.

Malgré ces éléments, il est constaté que **le taux d'accident du travail / maladie professionnelle** est identique entre le secteur des EHPAD et celui du domicile. Cette sinistralité se traduit par un absentéisme et un turn over élevé.

Ces difficultés à fidéliser le personnel de soin se traduit par des glissements de tâches vers des personnels non soignants qui peut accentuer les tensions au sein des équipes. La non reconnaissance de la réalisation de ces gestes par du personnel non qualifié constitue une source de tension.

B. Des explications à l'insuffisante reconnaissance des métiers du lien à domicile : le financement

La prédominance des emplois à temps partiel pèse lourdement en défaveur des femmes.

Le secteur attire soit les jeunes femmes peu qualifiées en début de carrière soit des femmes plus âgées dont la carrière a été interrompue par le chômage ou la vie

familiale. En comparaison, les carrières des hommes sont plus continues et conduisent, en moyenne, à de meilleurs salaires.

Cette orientation professionnelle trouve aussi son origine dans des explications plus systémiques.

Les pouvoirs publics ont encouragé le développement des services à la personne par une politique d'incitations socio-fiscales en comptant sur de nouveaux gisements d'emplois peu ou non qualifiés (Loi Borloo). Additionnés à la réforme de l'APA, ces dispositifs ont permis de solvabiliser la demande d'aide à domicile. Toutefois, face à des bénéficiaires APA souvent dans l'incapacité de compléter les tarifs sociaux, les opérateurs du secteur non lucratif ont pu être tentés d'aligner leur modèle économique sur celui des entreprises de service à la personne.

La concurrence a pu jouer pleinement entre opérateurs bien que le cadre juridique et la philosophie soit différente. Elle se traduit par une convergence des prix des prestations faisant baisser la rémunération des services de la branche de l'aide à domicile et du secteur public et permettant une amélioration de celle du secteur privé et des salariés du particulier employeur.

Quelques écueils :

- o Les crédits d'impôts sont distribués indistinctement dans le seul but d'encourager l'emploi et non la qualité du service.
- o La professionnalisation de l'accompagnement des personnes est fortement contrainte par les modes de tarifications départementales et se traduit par des disparités entre secteurs géographiques.
- o De plus, les départements devant voter leur budget en équilibre se retrouvent contraints dans leur politique.
- o Des variations substantielles existent selon les lieux géographiques. Par exemple, dans certains départements, en cas de forte présence de médecins et d'IDEL, les toilettes à domicile tendent à être financées par la sécurité sociale et dans d'autres départements, ce besoin est couvert par les dépenses financées par l'APA et assuré par d'autres corps de métiers.

C. L'indispensable revalorisation du lien s'exerçant à domicile : un enjeu pour l'emploi

Si au départ, ce secteur devait permettre la création d'emploi, l'arrivée d'entrepreneurs indépendants mis en relation via des plateformes remet en cause ce schéma. Cette « uberisation » de ce secteur génère une réelle inquiétude sur la qualité des prestations rendues.

Différentes études montrent qu'à l'horizon 2025, **les besoins en recrutement seront de 350 000 postes :**

- o 60 000 emplois non pourvus à ce jour
- o 200 000 emplois qui vont se libérer dans les 5 ans (retraite, changement d'orientation professionnelle...)
- o 90 000 emplois à créer pour répondre à des besoins nouveaux (arrivée dans une plus grande dépendance de la génération des baby boomers)

Il est impératif d'agir simultanément sur plusieurs leviers : les conditions de travail, les salaires, l'image, la formation.

II. Les leviers

A. Les conditions de travail (conditions d'exercice / organisation)

1/conditions d'exercice

Temps partiel

Le temps partiel constitue le mode de fonctionnement ordinaire en raison des temps improductifs constatés dans les conditions d'exercice de ces métiers. Plusieurs rapports souhaitent que **les temps improductifs soient reconnus** et rémunérés ce qui réduirait le recours à des temps partiels.

Plusieurs rapports montrent qu'une réforme du barème de la taxe sur les salaires est nécessaire car le système actuel favorise financièrement le recours aux temps partiels.

Prévention des risques

La prévention des risques professionnels constitue un enjeu majeur de l'exercice des métiers à domicile. Le CESE constate à ce titre que l'exercice d'une activité au domicile des usagers est objectivement différent de celles exercées en entreprises. Dès lors, **les obligations** de sécurité pesant sur les employeurs **doivent être adaptées**.

Coordination :

L'isolement est une des caractéristiques de ces mé-

tiers. Il est regretté que les aides à domicile n'aient pas accès aux informations médicales de leurs usagers alors qu'elles ont besoin de connaître le terrain médico-social de l'usager.

Déplacements :

Les déplacements sont une constante de ces métiers. Ils sont un facteur de fatigue et de risques. Ils doivent faire l'objet d'une indemnisation. La jurisprudence de la Cour de Cassation et du Conseil d'État prévoit que ces indemnisations doivent être en lien avec les frais engagés. Le CESE souligne la **disparité entre les conventions collectives BAD** (0.35 € /km) et SAP (0.22 € /km).

Il conviendrait de fixer un tarif de remboursement commun à toutes les conventions collectives et de rendre ce tarif kilométrique opposable aux départements.

2/organisation

Les activités du prendre soin demandent du temps. Il s'agit de « faire avec » plutôt que « à la place de ». Il s'agit de préserver l'autonomie des personnes le plus longtemps possible. Il en découle les 3 recommandations de la part du CESE :

- o **Prendre en compte les temps informels ne correspondant pas directement à l'exécution du service**
- o **Un assouplissement de la gestion des plannings via un forfait horaire global**
- o **Prévoir une durée minimum de 1 heure pour les activités visant à maintenir l'autonomie.**

Le CESE et le rapport d'information parlementaire préconisent de faire reconnaître les SAAD comme un service social d'intérêt général et conditionner leur autorisation au respect des engagements prévus par le cahier des charges des CPOM.

A noter que la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2022 pose les bases d'une restructuration du secteur du domicile en rapprochant/fusionnant les services existants (SAAD, SSIAD, SPASAD) pour former une catégorie unique de « Services Autonomie à Domicile » qui répondra à des conditions minimales de fonctionnement définies par un cahier des charges publié par décret au plus tard le 30 juin 2023.

B. Le modèle économique

Lien financement / coût salarial et ses consé-

quences

Ces 2 dimensions sont entrelacées et ne peuvent pas être étudiées de manière indépendante.

La masse salariale représente plus de 80 % des dépenses des SAAD et les marges financières des SAAD sont limitées.

Le financement des SAAD est complexe et multiple : Conseil Départemental, CARSAT, Caisses de sécurité sociale (CARSAT, MSA, Mines, SNCF...), Mutuelles, bénéficiaires.

Toute augmentation des éléments de rémunération (salaires, temps improductifs non rémunérés, indemnités kilométriques...) génère un surcoût qui, s'il n'est pas compensé par les pouvoirs publics, est intégralement impacté aux bénéficiaires.

Le risque est alors de rendre la prestation du SAAD moins accessible. Le bénéficiaire sera alors dans une position de réduire les temps d'interventions.

Ainsi, lorsque l'intervention est réduite de manière séquentielle, le salarié doit accomplir ses tâches dans un laps de temps plus réduit ce qui augmente le risque d'accident du travail, le stress au travail et les conflits de valeur. Dès lors, les conditions de travail sont dégradées.

Les inégalités territoriales :

Le CESE souligne les inégalités territoriales sur le traitement des aides à domicile qui dépendent des politiques d'action sociale de chaque département (primes COVID, EPI...). Il conviendrait de réfléchir aux moyens pour remédier aux différences territoriales dans le traitement des aides à domicile. Une réforme de la gouvernance territoriale du système en vue de permettre une amélioration des conditions de travail, de la rémunération des intervenants et d'élever la qualification des salariés pourrait constituer une piste de réflexion.

Les actions du gouvernement :

Ces contraintes ont conduit le gouvernement actuel à agir en même temps sur les 2 volets (rémunération / financement) dans le cadre de la mise en œuvre de **l'avenant 43 de la Branche de l'Aide à Domicile**.

La revalorisation des salaires s'est accompagnée de crédits alloués par la CNSA aux départements, d'une hausse du tarif de référence des Caisses de retraite, d'une hausse négociée avec les mutuelles et d'une actualisation modérée des tarifs applicables aux bénéficiaires.

Cette démarche s'est avérée longue et complexe.

De plus, **le tarif socle national** est intégré dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2022. Il com-

porte une part fixe et une part variable dépendante de la qualité du service rendu. Ces modalités concrètes de mise en œuvre seront définies prochainement.

Malheureusement, le report sine die du projet de Loi Autonomie Grand Age a généré une déception très forte auprès de tous les acteurs du secteur médico-social. Il en va de même concernant les modalités disparates de déploiement du Ségur de la Santé.

Perspectives de financement :

Les enjeux financiers sont primordiaux. Il apparaît un besoin d'augmentation des ressources pour financer la dépendance. La réorientation de la CRDS (proposée dans plusieurs rapports) pourrait être une réaffectation pertinente dans le financement du risque de dépendance. En effet, les rapports insistent sur l'importance que l'augmentation du volume de financement se traduise par une réelle amélioration de la qualité de l'offre. **Un tarif socle conséquent** permettrait ainsi d'intégrer les temps improductifs.

C. L'Image des métiers

Ces métiers sont fortement féminisés et sont rattachés à l'image de la domesticité.

Pour rendre ces métiers plus attractifs et développer la mixité, il conviendrait de :

- o Créer une filière des métiers de l'autonomie afin d'identifier clairement les besoins de recrutement et de qualification
- o Attribuer une carte professionnelle nationale
- o Assurer une comparaison de ces métiers avec les autres branches pour casser les idées reçues.
- o Effectuer une revalorisation salariale par différents leviers pour donner aux salaires un caractère principal et non secondaire.
- o Inscrire dans les contrats de plan régionaux les objectifs liés aux métiers de l'autonomie pour mobiliser les capacités d'identification des besoins en emplois et en compétences.

D. Formation

L'orientation et la formation des nouveaux entrants :

Les métiers du domicile doivent être mieux connus par les acteurs de la formation. Il faut également réduire le nombre de formations proposées. L'articulation entre les métiers d'aide soignante et d'aide à domicile doit être améliorée.

Le CESE souligne que si l'alternance doit être renforcée dans le secteur, les modalités d'exercice de ces métiers constituent un frein.

Reconnaitre les compétences / les parcours de qualification

Les partenaires sociaux sont invités à négocier des dispositifs conventionnels permettant la lisibilité des évolutions professionnelles possibles. Cette démarche doit s'affirmer par rapport aux métiers du soin et est d'autant plus importante qu'en vertu des accords de Ségur, les aides-soignantes seront classées en catégorie B dans les grilles de la fonction publique.

En conclusion et en résumé, le secteur du domicile est à un tournant de son histoire. Les services d'aide à la personne doivent agir dans 3 domaines : améliorer l'image des métiers, revaloriser les rémunérations, intégrer la qualité de vie au travail dans leur fonctionnement. Complétés par des réformes structurelles indispensables (solvabilisation des besoins, socle qualité minimale, adaptation de la législation du travail, priorisation des aides publiques...), les employeurs pourront recruter/former des salariés compétents, reconnus pour leur professionnalisme, afin de répondre aux besoins croissants de la génération des « papys boomers ». Sans évolution urgente et rapide, c'est tout un pan du secteur médico-social qui ira dans le mur. Ce scénario catastrophe pourra être évité grâce à la capacité d'innovation et d'adaptation du monde associatif. Soyons acteur de notre futur.

*A. Hausknost,
Directeur de la Fédération AMDR 41*



Habitats partagés, adaptés, inclusifs : quelle place pour les acteurs associatifs en région Centre-Val de Loire ?

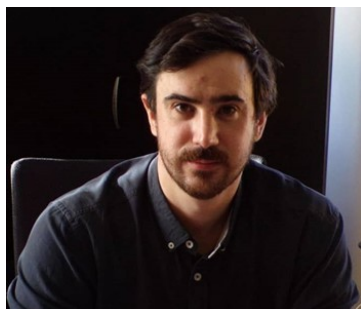


Retour sur l'inter-commission EHPA - personnes en situation de handicap du 10 décembre 2021

Le 10 décembre 2021 l'Uriopss Centre a organisé une inter-commission EHPA (établissements d'hébergement pour personnes âgées)- personnes en situation de handicap sur la thématique « Habitats partagés, adaptés, inclusifs : quelle place pour les acteurs associatifs en région Centre-Val de Loire ? ». Cette réunion avait notamment pour objectif de partager, à partir de témoignages associatifs, des pratiques inspirantes et des points de vigilance quant au développement de ce type d'habitat, promu fortement aujourd'hui par les autorités.

Vous retrouverez ci-dessous un compte-rendu de cette inter-commission et les perspectives de travail.

Ouverture de l'inter-commission par les Présidents des commissions – Alexis RIBEREAU et Jean-Claude DION



L'URIOPSS Centre au sein du réseau UNIOPSS/URIOPSS salue depuis plusieurs années, la volonté du gouvernement de soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat à destination des personnes âgées et des

personnes en situation de handicap. Elle souligne la nécessité que ces dispositifs puissent se déployer dans les meilleures conditions et défendre une vision globale de l'habitat inclusif.

Avant d'être une « formule d'habitat », l'habitat inclusif est en effet **une réponse à un besoin**. Sécurisation pour certains, lutte contre l'isolement pour d'autres, l'enjeu de ces habitats réside dans la **préservation ou le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap**. L'habitat inclusif incarne ainsi une démarche positive et volontaire, fondée sur le libre choix des personnes concernées et sur l'idée que le **logement et l'accompagnement**

doivent faire unité pour permettre d'habiter, d'être « chez-soi ».

Point de départ d'une offre définie en fonction du projet de la personne, l'habitat inclusif doit ainsi être appréhendé comme une marche vers une société effectivement inclusive, sans masquer **la question plus globale de l'Habitat, dans la société inclusive**. Plus encore, au-delà de la seule question de l'habitat, le défi à relever est celui de la transformation de notre société dans son ensemble, et de sa capacité à créer un environnement capable d'accueillir l'ensemble de ses citoyens, quels que soient leur âge ou leur handicap.



Nous pouvons toutefois appeler par ailleurs à la vigilance sur plusieurs points :

Les dispositifs d'habitat **ne doivent en aucun cas être envisagés sous l'angle de l'économie**. Ils doivent demeurer une **offre alternative, différente, et véritablement inclusive, qui réponde aux besoins et attentes** des personnes.

Tous les types de handicap doivent être pris en compte, de même que l'ensemble du public âgé, afin que le plus grand nombre de personnes puisse bénéficier de ces nouvelles formes d'habitat.

Les porteurs de projets ne doivent pas se trouver limités dans leurs initiatives par les récents textes de loi. Ces dispositifs ont **besoin d'agilité et de souplesse**, qu'ils entrent ou non dans les critères posés par le cahier des charges.

Le processus de transformation et le bouleversement

de pratiques qu'il engendre ne peuvent pas se faire sur le mode de l'injonction, mais bien sur celui du choix et de l'accompagnement, en redonnant toute leur place aux acteurs locaux.

La possibilité pour les personnes en perte d'autonomie de vivre « chez elles » ne pourra se faire qu'à la condition d'une **refonte massive du secteur de l'aide à domicile**. A ce titre, le manque de financement du secteur, devenu structurel, réclame des mesures d'envergure.

Enfin, l'habitat inclusif **n'est pas le sujet de la désinstitutionnalisation et encore moins celui de l'opposition entre le droit commun et le médico-social. Les réflexions doivent ainsi être menées de concert entre tous les secteurs, dans une logique de transversalité et de coopération.**


Nous souhaitons donc aujourd'hui, partager avec vous, sur cette thématique et à partir d'expériences du territoire, afin d'identifier ensemble les leviers et freins au développement de cet habitat en région et d'identifier collectivement la place des associations de solidarité dans le développement de cette offre, très prisee aujourd'hui par le secteur commercial.

dès le début du projet, l'association a créé un groupe de travail avec l'ensemble des partenaires locaux.

Une volonté de créer une dynamique entre les locataires : l'association s'est attachée à mettre en place des actions visant à créer des liens et une dynamique entre les habitants afin de les fédérer autour du projet (mise en place de temps collectifs, projet de création d'une charte, etc.).

Un financement optimisé : le coût de la construction s'est élevé à 2 800€/m², soit le double de ce que proposait un bailleur. Cela a été rendu possible grâce aux éléments suivants : une éco-construction, réalisée par une entreprise d'insertion, pour des bénéficiaires de minima sociaux, gérée par une agence immobilière sociale. Ainsi, l'association a bénéficié de subvention de l'ANAH, de Fondation, ou du PAI.

Vous retrouverez ci-dessous les pratiques inspirantes et les points de vigilance identifiés par les participants :

 **En quoi l'habitat inclusif est adapté au maintien à domicile des personnes âgées, quelle prise en compte des enjeux écologiques, quelles synergies associatives ? - Témoignage de David SOUCHET, Directeur du Relais (18)**

La Résidence « Habiter autrement », gérée par l'association Le Relais, à Sancoins a été inaugurée le 14 septembre 2021. Elle repose sur les principes suivants :

Une solution pour des personnes âgées avec des besoins spécifiques : L'association souhaitait proposer une solution intermédiaire pour des personnes âgées à domicile, isolées, souffrant de difficultés spécifiques (addictologie, marginalisation), bénéficiaires de minima sociaux, avec des besoins particuliers éloignés des publics accueillis en pension de famille ou en EHPAD.

Un projet reposant sur une synergie associative : L'association a souhaité mobiliser son agence immobilière sociale et ses entreprises d'insertion pour la restauration et la gestion de cet habitat.

Un habitat éco-responsable : L'habitat est conçu avec des matériaux éco-responsables.

Un projet partagé avec les acteurs du territoire :



Les pratiques inspirantes :

- La participation de plusieurs secteurs de l'association au projet de l'habitat inclusif
- L'association des partenaires, habitants et locataires au projet, dès le départ
- La recherche d'une dynamique entre les locataires
- L'optimisation des financements
- La réponse à un besoin non couvert, la création d'une nouvelle offre
- L'accessibilité financière, pour les locataires, de l'habitat
- L'implantation du projet, en milieu rural, dans une ancienne école.



Les points de vigilance :

- Le manque de mixité du public qui peut contraindre le projet d'animation et stigmatiser l'habitat
- Un projet conçu grâce aux activités de l'association, difficilement transposable
- La capacité de l'association à maintenir la dynamique entre les locataires, à organiser leur remplacement
- L'équilibre à trouver entre bienveillance et solidarité entre locataires et respect de la vie privée.



Devenir son propre bailleur social, impliquer fortement les administrateurs – Témoignage de Loïc TYTGAT, Directeur de l'APHP (41)



L'APHP porte un projet d'habitat inclusif sur la commune de Cormenon avec la construction de 20 logements et de locaux communs associés.

Un projet ancré dans son territoire : l'association a pour objectif d'offrir une offre adaptée, de proximité, pour les retraités d'ESAT. L'habitat inclusif sera construit à proximité du Foyer d'hébergement géré par l'association (permettra des mutualisations) et des services de proximité. Il sera à destination, à la fois à des personnes handicapées et âgées.

Une importante phase d'avant-projet : les administrateurs de l'APHP se sont fortement mobilisés dans l'avant-projet. Un travail de proximité a été réalisé avec les élus locaux. L'association a choisi de faire appel à un cabinet d'expert pour étudier l'opportunité de devenir propriétaire de la construction. En effet, il est très difficile, pour une petite association, d'étudier toutes les aides et subventions possibles ou les propositions des bailleurs sociaux. Cela a permis de monter un projet qui aura retour sur investissement entre 23 et 24 ans et d'optimiser le reste à vivre des futurs locataires.

La garantie du libre choix des locataires : l'évaluation des besoins et attentes des futurs locataires, leur implication dès la conception du projet, a permis aux futurs locataires de choisir ce lieu de vie.

Vous retrouverez ci-dessous les pratiques inspirantes et les points de vigilance identifiés par les participants :

	<p>Les pratiques inspirantes : La structuration d'un parcours en lien avec les autres activités de l'association L'implantation de l'habitat inclusif garantissant l'accès à des services et une inscription dans le territoire Le choix de l'association d'acquérir le patrimoine, après conseil d'un cabinet d'expert L'implication des futurs locataires</p>
	<p>Les points de vigilance : Le renouvellement des locataires ; Le nombre important de logements et leur concentration qui peuvent stigmatiser l'habitat et qui pourraient être associés à un établissement médico-social à moindre coût</p>





Rôle de la pair-aidance au sein d'un village inclusif, partenariat avec la psychiatrie – Témoignage de Céline BANEGE, Directrice de l'AEFH (45) et de Floriane BRACHET, CESF

L'AEFH porte depuis 2020 un village inclusif à Saint Jean de Braye composé de 24 logements du T1 au T4 à destination d'un public mixte (personnes en situation de handicap physique, psychique et mental, personnes en situation de vieillissement, couple, famille, personne seule, retraités, actif, en formation ou inactif).

Favoriser les liens intergénérationnels : l'association met en place des activités diversifiées afin de favoriser les liens entre les habitants (activités, groupe de marche, temps de convivialité). Elle développe également la Pair-aidance via des groupes de pair-émulation, la vigilance collective sur l'état de santé des uns et des autres, le soutien à l'entretien du jardin, la référence dans le cadre d'une téléassistance, le portage des repas, l'aide à l'installation et au déménagement, etc.

Des liens avec les partenaires à renforcer : L'association s'appuie beaucoup sur ses dispositifs médico-sociaux, implantés à proximité du village. Après 2 années de fonctionnement, il apparaît que les liens avec le droit commun sont à développer (CCAS, services à domicile, activités de loisirs). Quant au partenariat avec la psychiatrie il est aussi difficile que pour un établissement.

Vous retrouverez ci-dessous les pratiques inspirantes et les points de vigilance identifiés par les participants :

	<p>Les pratiques inspirantes : La mobilisation du principe de pair-aidance comme auto-stimulation des liens entre habitants Interventions d'associations et de bénévoles extérieurs au sein de l'habitat La mise en place d'un accompagnement 24h/24 La mixité du public La proximité du village avec une offre médico-sociale Le développement de la domotique pour appuyer la sécurisation L'implantation du village (arrêt de bus et de tram devant le village)</p>
	<p>Les points de vigilance : Les ressemblances avec un foyer d'hébergement hors les murs : nombre de logements, prestations se rapprochant d'un SAVS... Le financement de l'entretien des espaces communs et des espaces verts Le manque de recours au droit commun des habitants</p>





Missions de l'animateur d'un habitat inclusif, élaboration du projet de vie sociale partagée, partenariat avec le milieu ordinaire – Témoignage de Renaud HERMIER, Directeur Général de l'ADAPEI 36

L'ADAPEI 36 porte de nombreux projets d'inclusion des personnes et travaille sur l'autodétermination des personnes qu'elle accompagne. Elle est engagée dans une démarche de transformation de son offre, dont le DHIC fait partie.

Le Dispositif d'Habitat Inclusif de Châteauroux (DHIC) est le résultat d'un travail en partenariat entre les associations A Tire d'Aile, Algira, l'Adapei 36 et l'OPAC. Il est composé de logements individuels et d'un espace collectif, implantés dans le quartier de Touvent. Ce dispositif est destiné à l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

L'importance du parcours de la personne est prise en compte dans ce projet avec la possibilité d'aller-retours entre habitat inclusif et accompagnement spécialisé médico-social.

Vous retrouverez ci-dessous les pratiques inspirantes et les points de vigilance identifiés par les participants :

	<p>Les pratiques inspirantes : Importance de l'ingénierie du logement Recours au droit commun mais en garantissant un filet de sécurité Mixité du public</p>
	<p>Les points de vigilance : Travail avec les familles et l'entourage qui peuvent freiner l'accès à un habitat inclusif La formation des professionnels de l'animation.</p>

Perspectives de travail

Dans un contexte d'expansion de nouvelles formes d'habitats partagés, cette inter-commission a permis de partager des prérequis, dès le montage des projets : implication des futurs habitants, partenariats avec les collectivités locales et les acteurs du territoire, étude des financements possibles, limitation du reste à charge ou lien avec le droit commun. La commission régionale des SAAD se réunira en janvier 2022 afin d'alimenter cette réflexion qui pourra être partagée avec les Conseils départementaux, chef de fil du déploiement de ces nouveaux modes d'habitats.

Le diaporama disponible sur la fiche n°109357 du site Internet de l'URIOPSS.

L'Uriopss Centre soutient, en partenariat avec la Fondation JM Bruneau, 3 projets visant à améliorer la qualité de vie des résidents d'EHPAD en région CVL

Dans le cadre du programme 2020 « Amélioration de la qualité de vie des personnes accueillies en établissement », porté par un partenariat Uniopss/ Fondation JM Bruneau (sous l'égide de la Fondation de France), l'Uriopss Centre a pu soutenir, en 2021, 3 projets d'EHPAD associatifs en région Centre-Val de Loire pour un montant global de 16 000€.

Voici ci-dessous les projets soutenus :

La cuisine mobile pour les résidents de l'EHPAD Hôpital Saint Jean Briare (45) – 7 908€

Des ateliers en lien avec la cuisine sont souvent réalisés au sein de l'établissement par les professionnels de rééducation et sont confrontés à des contraintes : rassemblement du matériel, installation des résidents, difficulté de branchement, matériels non adaptés, etc. L'établissement a donc eu l'idée de rassembler tout le matériel dans un chariot mobile.

Acquisition d'une « borne Mélo Symphonie » pour les résidents de l'EHPAD de la Chesnaye géré par l'association Monsieur Vincent (37) – 5 696,28€

Ce dispositif vise à faciliter l'accès à la musique aux résidents afin de :

- Permettre un libre accès à la musique dans l'établissement ;
- Permettre l'accès à des animations musicales diversifiées et simple à mettre en œuvre ;
- Renforcer l'accompagnement des résidents atteints de troubles cognitifs.

Aménagement du hall d'entrée pour les résidents de la résidence autonomie Louis Jouannin – 2 395,72€

Ce projet d'aménagement s'intègre dans un projet plus global de rénovation de la résidence autonomie. Les objectifs sont :

- De créer un vrai bureau d'accueil qui allie convivialité et espace confidentiel ;
- De favoriser les liens sociaux entre les résidents et leurs familles en leur proposant un espace « salon » et de proposer des collations.

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

Les valeurs du réseau

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

Ses buts (extraits des statuts)

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

Ses domaines

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

Son réseau

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 700 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 14 URIOPSS et 93 adhérents nationaux. **Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services gérés par les adhérents, soit 700 000 salariés (ETP) et 1 000 000 bénévoles.**

Conseil d'administration de l'URIOPSS au 06/01/2022

Collège Associations	
Monsieur Olivier BASIRE	Mutualité Française CVL
Monsieur Steven BEUREL	Enfance et Pluriel
Monsieur Jean-Marc BOUCHARD	AEFH
Madame Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS	ADSEA 28
Monsieur Jean-Claude DION	APHL
Madame Patricia DOUANE	AIDAPHI
Monsieur Renaud HERMIER	ADAPEI 36
Monsieur Gilles GAILLARD	ADPEP 45
Monsieur GASPARD-CADET	ARDEQAF
Monsieur Denis TURPIN	Association Addictions France
	APAJH 37
Monsieur Jean-Bernard PEARON	ADMR Centre
Madame Nadia PETAT	PEP 18
Monsieur Éric TOURNET	AGEVIE
Monsieur Sébastien ROBLIQUE	CISPEO
Monsieur Éric TROUVE	Croix Rouge Française
Monsieur Pascal USSEGLIO	APF France Handicap
Monsieur Thierry WITTNER	APAJH 41
Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint)	
Monsieur Philippe SAUNE	GEDHIF
Monsieur Philippe DEBROYE	UGECAM
Madame Fanny LAFFAYE-HILL	Ordre de Malte
Monsieur Denis VERNADAT	FAC
Monsieur Clément AMOURIQ	ACOGEMAS
Madame Myriam BILLOT	M'HOME 36
Monsieur Pascal OREAL	UNA 37
Madame Sophie MOREAU FOUQUET	Association La Source
Monsieur Loïc TYTGAT	APHP
Madame Geneviève CETAIRE	ACESM
Monsieur Dominique LEGUET	Espoir 21
Madame Muriel BRUNET	AHSAP ASAD
Personnes qualifiées	
Madame Claire BOTTE	
Monsieur Marcel HARTMANN	
Madame Dominique LORENZI-BRY	
Monsieur Jean-Claude MARINAULT	
Monsieur Pedro NIETO	
Invités	
Monsieur Olivier CANY	UNAFORIS
Monsieur Claude LAIZE	CREAI
Monsieur Clément AMOURIQ	EHPAD Saint Joseph

Le Bureau

Marcel HARTMANN	Président
Steven BEUREL	Trésorier adjoint
Claire BOTTE	Secrétaire adjointe
Jean-Claude DION	Trésorier
Dominique LORENZI-BRY	
Pedro NIETO	
Sébastien ROBLIQUE	Vice-Président
Denis TURPIN	

L'équipe

Johan PRIOU	Directeur
Aude BRARD	Directrice adjointe
Jacques PRIETO	Conseiller technique
Ibtissem KHABET	Conseillère technique
Jérôme TOURET	Conseillère technique
Emilie ROY	Conseillère technique
Sophie VACHER	Conseillère technique
Emmanuelle MALLET	Documentaliste - Webmaster
Véronique ARNAUD	Secrétaire de direction
Fatima LESTRADE	Comptable

L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre

Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.

Animation Départementale : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

GLASS du Cher suivi par **Emilie ROY**

GLASS d'Eure-et-Loir suivi par **Jacques PRIETO**

GLASS de l'Indre suivi par **Emilie ROY**

GLASS d'Indre-et-Loire suivi par **Jérôme TOURET**

GLASS du Loir-et-Cher suivi par **Jérôme TOURET**

GLASS du Loiret suivi par **Sophie VACHER**

CDHL, Commission départemental du handicap dans le Loiret, suivie par **Aude BRARD**

Animation Régionale : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION, Trésorier de l'URIOPSS Centre,

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Emilie ROY et présidée par Alexis RIBEREAU

« **Services d'aide domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Jean Bernard PEARON, administrateur de l'URIOPSS

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Jean Bernard PEARON administrateur de l'URIOPSS

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION,

« **Protection de l'Enfance** » animée par Johan PRIOU, Jérôme TOURET et co-présidée par Myriam BILLOT et Geneviève CETAIRE, administratrices

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Sophie VACHER et présidée par Dominique LORENZI-BRY, membre du bureau de l'URIOPSS

Collectif ALERTE en région Centre, animé par Dominique LORENZI-BRY, membre du Bureau et Sophie VACHER

« **Coopération, Projets, Territoires** », animé par Jacques PRIETO et présidée par Pedro NIETO, membre du Bureau de l'URIOPSS

Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP) animée par Elisabeth ADAMCZYK et Jérôme TOURET

Les Groupes techniques régionaux :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par Jérôme TOURET

« **Responsables administratif et financier** » animé par Jacques PRIETO

« **Systèmes d'information** » animé par Jacques PRIETO

Le Conseil Technique

Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uriopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !

Domaines sectoriels

Personnes Handicapées : Aude BRARD

Personnes Agées : Emilie ROY

Services d'aide et de soins à domicile : Emilie ROY

Enfance - Familles - Jeunesse : Jérôme TOURET

Santé : Aude BRARD

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion : Sophie VACHER

Domaines transversaux

Vie associative et droit associatif : Emilie ROY

Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de la loi du 2 janvier 2002 : Emilie ROY

Qualité, Evaluation, Certification : Emilie ROY

Conduite du changement : Aude BRARD

Financements, Budget, Tarification, Comptabilité, Fiscalité : Jacques PRIETO

Droit Social : Jérôme TOURET

Gestion des Ressources Humaines : Jérôme TOURET

Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen : Johan PRIOU

Dispositif CAP'ASSO : Jacques PRIETO

L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion et l'URHAJ.

Le Soutien et l'accompagnement individualisés

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

Formation en inter et en intra

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

L'Information et la Communication

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !

Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :
Emmanuelle MALLET

L'Accueil et le Secrétariat

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.

Véronique ARNAUD

La Comptabilité

Fatima LESTRADE

Les Représentations

Assurée par les administrateurs, la direction, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

CESER (Conseil économique, social et environnemental régional)

CRSA (Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie)

CRHH (Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement)

Groupes de suivi des schémas départementaux

Conseils de développement

CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

CTS (Conseils territoriaux de santé)

ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance)

Les réseaux régionaux

CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)

LMA (Le Mouvement Associatif Centre Val de Loire)

ORS (Observatoire Régional de la Santé)

FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé)

CREAI (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations)

France Active Centre

Collectif Handicaps Centre-Val de Loire

ADERE Centre-Val de Loire

QUALIRIS

Réseau des soins palliatifs en région Centre-Val de Loire

ARDEQAF - ERTS

ITS 37 - Institut du Travail Social, Comité technique pédagogique du CAFDES

OTDIF 36 - Office Technique Départemental d'Insertion et de Formation de l'Indre

Comité départemental d'entente pour la semaine des retraités et personnes âgées du Loire

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au Conseil de la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), au conseil d'administration de l'**ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au Conseil de surveillance de la **CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **HCTS** (Haut Conseil du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion), à la **Conférence nationale de Santé, au Mouvement Associatif**, au **HCVA** (Haut Conseil à la vie associative), à l'**HAS** (Haute Autorité de santé), à **ESS France**.

Pour toute information complémentaire :
Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre
Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte d'Eure et Loir (ADSEA 28), recherche à compter de Janvier 2022.

son(sa) Directeur(trice) Général(e)

L'ADSEA 28 compte 7 établissements et services majoritairement dans le champs social de la protection de l'enfance, de la prévention à la protection des majeurs protégés. Elle représente 200 salariés et un budget annuel de 12Millions d'euros.

Description

Sous l'autorité directe de la Présidente, en tant que Directeur Général, vous aurez pour principales missions :

- Être chargé par délégation de fonction d'employeur, de gestion administrative et financière, assurer également une mission de coordination et d'animation technique générale,
- Piloter la démarche d'amélioration continue de la qualité et superviser l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées,
- Déterminer les interventions et les démarches nécessaires au bon fonctionnement de l'A.D.S.E.A. auprès des divers organismes et collectivités en tant que représentant de l'association mandaté par le Président,
- Rédiger le rapport d'activité, élaborer à cette fin les stratégies nécessaires en lien avec les Directeurs de Services ou d'établissements,
- Coordonner, en lien avec les Directeurs, la liaison avec les organismes publics et privés de protection de l'enfance ou de la prévention au plan départemental, régional et national et avec les instances de tarification,
- Superviser le contrôle de l'exécution des budgets.

Profil recherché

Vous êtes titulaire d'une qualification de niveau I de type CAFDES ou master minimum et disposez d'une expérience significative à un poste de direction d'association et(ou) d'établissement dans le champ du social, multi sites et différentes missions. Des connaissances du secteur de la protection de l'enfance et de l'insertion/inclusion sont attendues. Le cadre législatif et les politiques sociales sont parfaitement maîtrisés. Vous êtes reconnu pour vos aptitudes au management.

Contact : Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS

Présidente mail:

martin.blachais28@gmail.com

Pour toute candidature , voir aussi le lien vers l'annonce du Cabinet Michael Page

<https://www.michaelpage.fr/job-detail/directeur-général-hf/ref/685553> ou contact direct par mail :ashleycrick@michaelpage.fr

L'APHL est aujourd'hui composée d'établissements (ESAT, Foyers de vie/ d'accueil

médicalisé, Foyers d'hébergement et Services appartements) et d'un Siège social. Elle emploie 210 salariés pour l'accompagnement de plus de 400 personnes. Elle œuvre pour l'accompagnement et la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap et pour son inclusion au sein de la société.

Recherche pour son Foyer de vie Paul-Cadot basé sur Orléans

UN CHEF DE SERVICE

CDI à temps plein – CCN66

Dans une démarche d'accompagnement global de la personne adulte en situation de handicap et de son parcours de vie en vue d'insertion :

MISSIONS PRINCIPALES

- Gestion et suivi des projets d'accompagnement personnalisé
- Gestion et animation des ressources humaines : équipe pluridisciplinaire
- Gestion budgétaire : suivi des budgets des unités ou projets
- Coordination avec les institutions et intervenants extérieurs
-

PROFIL DU POSTE

- Etre titulaire d'un diplôme de Niveau 6 (anciennement II) : CAFERUIS ou équivalent
- Disposer d'une première expérience professionnelle dans le domaine du handicap serait un plus

PRISE DE POSTE SOUHAITEE : de suite
Merci d'adresser votre candidature avec CV et lettre de motivation à :
APHL

Monsieur le Directeur Général

210 rue des Sables de Sary

45770 Saran

Courriel : directionaphl@aphl.fr

L' Association Trisomie 21 Indre et Loire adhérente à Trisomie 21 France, et engagée dans la promotion d'une société inclusive, est gestionnaire du SESSAD (situé à Tours) qui réunit une équipe pluridisciplinaire de 21 salariés, et assure l'accompagnement de 51 jeunes déficients intellectuels porteurs ou non d'une trisomie 21. Trisomie 21 Indre et Loire recrute

un Directeur (H/F)

en CDI, à temps plein.

Rémunération selon CCNT du 15 mars 1966.

Poste à pourvoir au 01/06/2022

MISSIONS :

Vous mettez en synergie le projet associatif et le projet de service, et accompagnez les réformes structurelles dictées par l'évolution des besoins et des attentes des bénéficiaires. Vous mobilisez votre équipe pour agir sur l'environnement favorisant la pleine citoyenneté des personnes concernées et pour promouvoir une société inclusive.

Vous assurez :

- la mise en œuvre et l'évaluation des orientations définies dans le cadre du CPOM ;
- la gestion budgétaire et l'équilibre financier du service ;
- la gestion des ressources humaines et êtes garant(e) du respect de la législation du travail.

Vous développez une dynamique collective entre les collaborateurs et êtes attentif(ve) à mettre en œuvre un management de proximité ;

–le développement du réseau de partenaires , indispensable à l'action du SESSAD.

PROFIL :

Titulaire d'un diplôme de niveau 7. Vous justifiez d'une expérience d'au moins 3 ans de direction d'un établissement ou service médico-social.

Vous avez le sens de l'engagement associatif.

Vous êtes rigoureux(se) dans votre travail tout en respectant les valeurs humaines.

CANDIDATURE :

Envoi par mail : sessadt21-37.direction@orange.fr

Lettre de motivation argumentée et CV

Date limite de dépôt : 15 mars 2022



D'autres offres sur notre site internet

CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS.

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

Votre contact : Jean des Vaux au 02 38 77 63 24
jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

On construit
mieux son avenir
si on le regarde
en face.

mesquestionspourdemain.fr

 AG2R LA MONDIALE



LES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT
DE GRANDES CAUSES
MAIS QUI **SOUTIENNENT** LES ASSOCIATIONS ?

1^{ER} BANQUE DES ASSOCIATIONS

 **CAISSE D'ÉPARGN**
LOIRE-CENTRE

isse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directeur et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.47 mEx. Septembre 2017



Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

**L'ASSUREUR DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Contactez Aline PUVILLAND
Inspecteur commercial

06 37 19 25 93

aline.puvilland@msc-assurance.fr

www.saint-christophe-assurances.fr



ASSOCIATIONS

VOS PROJETS ASSOCIATIFS
NOUS TIENNENT A COEUR



Partenaire de nombreuses associations, **Société Générale s'engage activement dans des domaines très variés** : le sanitaire, le médico-social, l'enseignement privé, le sport. L'ambition de Société Générale est de **vous accompagner dans la durée à travers une relation personnalisée**, en s'appuyant sur des solutions développées par nos filiales.

Votre contact :

Annabelle LAINE CAMPINO

02 38 24 46 16

Annabelle.laine-campino@socgen.com

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Disponible sur notre site Internet



Informations départementales

fiche n°109539 : Appel à projet FDVA "Fonctionnement et projets innovant" du Cher
fiche n°109540 : Appel à projet FDVA "Fonctionnement et projets innovant" d'Eure-et-Loir
fiche n°109541 : Appel à projet FDVA "Fonctionnement et projets innovant" d'Indre-et-Loire
fiche n°109489 : Retour sur la séance plénière du CDCA 37 du 18 janvier 2022
fiche n°109542 : Appel à projet FDVA "Fonctionnement et projets innovant" du Loir-et-Cher
fiche n°109543 : Appel à projet FDVA "Fonctionnement et projets innovant" du Loiret
fiche n°109462 : L'aide aux aidants en Eure-et-Loir - Annuaire
fiche n°109426 : Retour sur la réunion du GLASS de l'Indre du 18 janvier 2022,
fiche n°109446 : Webinaire de la Brenne autour du programme de prévention santé sur les "1000 premiers jours"
fiche n°109438 : Retour sur la réunion Fédérations de l'aide à domicile / Conseil départemental du Loiret du 19 janvier 2022,
fiche n°109369 : Arrêté du 10/01/2022 modificatif du CTS 36
fiche n°109360 : Support de l'ODPE de juillet 2021 de l'Indre
fiche n°109370 : Arrêté du 20/12/2021 de composition du CTS 41
fiche n°109274 : Avenant n°4 Stratégie lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi du Loiret signé le 21 octobre 2021
fiche n°109261 : Orientations budgétaires 2022 du Conseil départemental du Cher
fiche n°109214 : Attribution des crédits AMI Logement d'Abord dans le Cher
fiche n°109259 : Arrêté de composition du CTS 36
fiche n°109258 : Arrêté du 16/12/2021 de composition du CDCA 37
fiche n°109252 : Arrêté de révision de la programmation des CPOM EHPAD et SSIAD du Loir-et-Cher
fiche n°109253 : Arrêté de révision de la programmation des CPOM EHPAD SSIAD du Loiret

Informations régionales

fiche n°109527 : Le zonage des médecins en région CVL est arrêté
fiche n°109496 : Réunion ARS fédérations sur le secteur « personnes en difficultés spécifiques » - janvier 2021
fiche n°109523 : Retour sur le webinaire du 25 janvier 2022 : retour d'expérience de l'équipe spécialisée SEP et Parkinson du Loiret organisée par l'Uriopss Centre
fiche n°109538 : Appel à projets FDVA régional - Projets innovants
fiche n°109451 : Retours sur la CCPP e-santé du 20 janvier 2022
fiche n°109375 : Retour sur la réunion ARS CVL/Fédérations PA/PH du 14 janvier 2022
fiche n°109448 : Habitat inclusif : retour sur la commission régionale des SAAD du 14 janvier 2022
fiche n°109080 : Retours sur le webinaire « Les nomenclatures des besoins et des prestations SERAFIN-PH : Présentation du kit pédagogique de formation et perspectives d'usages » du 16 décembre 2021
fiche n°109374 : Calendrier prévisionnel des appels à projets 2022-2023 de l'ARS
fiche n°109289 : Politique d'action sociale de la CARSAT 2022 : retour sur la réunion de présentation du 10 janvier 2022
fiche n°109357 : Habitat inclusif : retour sur l'inter-commission régionale EHPA / Personnes en situation de handicap du 10 décembre 2021 -
fiche n°109363 : Evolution de la structure régionale d'appui Qualiris – L'avis du secteur médico-social compte !
fiche n°109301 : Séance plénière du 20 octobre 2021 du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) + diaporama
fiche n°109367 : Egalité femmes-hommes : appel à projets 2022 en Centre-Val de Loire -
fiche n°109371 : Plaque de la centre de ressource régional parentalité, vie intime affective et sexuelle -
fiche n°109260 : Appel à projets pour accompagner le déploiement du numérique en santé dans le cadre du Contrat Plan Etat Région 2021-2027

Informations nationales

fiche n°109475 : Augmentation du SMIC et du Minimum Garanti au 1er janvier 2022
fiche n° 109473 : Outil de calcul de la 3ème dose
fiche n°109506 : Mise à jour du protocole sanitaire au 25/01
fiche n°109535 : Plan de lutte contre les violences faites aux enfants (2 ans après)
fiche n°109397 : Agrément des recommandation SEGUR et LAFORCADE
fiche n° 109427 : Mise à jour des recommandations COVID en services de soutien à la parentalité
fiche n° 109442 : Compte rendu analytique de la CMP sur la loi protection de l'enfance
fiche n°109444 : Baromètre QVT assistants familiaux ouvert jusqu'au 31 janvier
fiche n°109460 : Outil calculant le gaspillage alimentaire et l'impact carbone des repas collectifs
fiche n°109453 : Appel à projet de la Fondation de France « Maladies psychiques : accès aux soins et vie sociale »
fiche n°109439 : Appel à initiatives 2022 de la Fondation de France « Accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques et vieillissantes »,
fiche n°109455 : Appel à projets / appel à initiatives 2022 de la Fondation de France : Co-opérons pour habiter nos territoires, de nouvelles solutions d'habitats pour les plus fragiles
fiche n°109456 : Compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2022 avec Mme CLUZEL -
fiche n°109293 : Réforme et revalorisation de l'offre des services à domicile de l'autonomie : publication des textes d'application
fiche n°109294 : Evolution des tarifs des prestations des SAAD non habilités à l'aide sociale 2022
fiche n°109227 : Evaluation IGAS de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
fiche n°109275 : Obligation vaccinale : Intégration des doses de rappel (dite 3ème dose) dans l'obligation vaccinale des professionnels
fiche n°109338 : Contributions formation professionnelle : première déclaration en février 2022 ! + guide déclarant URSSAF mis à jour
fiche n°109273 : Mise à jour du protocole sanitaire en crèche
fiche n°109318 : Approche de M. Rosenczveig sur la loi Protection de l'enfance
fiche n°109337 : La CMP adopte le projet de loi relatif à la protection des enfants
fiche n°109359 : Rapport nationale de l'observatoire de la petite enfance
fiche n°109251 : Crise des métiers de l'humain : Nouvel appel à la mobilisation ! - communiqué de presse du 07/01/2022
fiche n°109201 : Recommandation patronale AXESS - Laforcade
fiche n°109199 : Protocole sanitaire en entreprise à jour du 3 janvier 2022
fiche n°109205 : Infographie sur les mesures d'isolement au 03/01/2022
fiche n°109249 : Courrier accompagnement dans la gestion du versement de l'indemnité « inflation »
fiche n°109248 : Rapport de la mission "La Parole aux enfants" - Gautier Arnaud Melchiorre
fiche n°109110 : Note Uniopss - bilan de la LFSS pour 2022
fiche n°109123 : Evaluation des ESSMS : référentiel, méthode et calendrier
fiche n°109113 : Conférence nationale de santé : contribution aux 20 ans de la Démocratie en Santé

Fiche technique issue de la base d'information nationale du réseau UNIOOPSS-URIOPSS.
Disponible depuis le site de l'URIOPSS Centre :
<http://www.uriopss-centre.fr> - rubrique Expertises, Analyses, Publication

Attention : N'oubliez pas de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.
En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter notre documentaliste/webmaster au
02.38.62.34.39.

URIOPSS Centre
29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1
Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss@uriopss-centre.fr
www.uriopss-centre.fr